



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2017-2018

Séance plénière du mercredi 20 septembre 2017

Compte rendu

Sommaire

	Pages
<i>Nomination du Bureau</i>	3
<i>Élection du/de la président(e)</i>	3
<i>Constitution du Parlement</i>	3
<i>Discours de la présidente</i>	3
<i>Excusés</i>	4
<i>Ordre du jour</i>	4

Communications

<i>Clôture de la session</i>	4
<i>Installation de deux nouveaux députés</i>	4
<i>Questions écrites</i>	4
<i>Rapports de commission</i>	4
<i>Notifications</i>	4
<i>Anniversaire royal</i>	5
<i>Hommage funèbre</i>	5
<i>Nomination et composition des commissions permanentes et spéciales, ainsi que du Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes</i>	5
<i>Prise en considération</i>	5
<i>Allocution du Gouvernement</i>	5
<i>Discussion</i>	12
<i>Clôture</i>	26
<i>Annexes</i>	
<i>Annexe 1 : Liste des membres des commissions et du Comité d'avis pour l'Egalité des chances entre les hommes et les femmes</i>	27
<i>Annexe 2 : Réunions des commissions</i>	30
<i>Annexe 3 : Arrêtés de réallocation</i>	31
<i>Annexe 4 : Cour constitutionnelle</i>	32

Présidence de M. Pierre Kompany, doyen d'âge

La séance plénière est ouverte à 15h21.

(M. Michaël Vossaert et M. Julien Uyttendaele, les plus jeunes membres du Parlement, prennent place au Bureau en qualité de secrétaires provisoires)

(Le procès-verbal de la séance plénière du 7 juillet 2017 est déposé sur le Bureau)

M. le président.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

Le Parlement francophone bruxellois se réunit aujourd'hui de plein droit en vertu de l'article 71 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises.

Je déclare ouverte la session ordinaire 2017-2018.

Nous allons procéder à la nomination du Bureau définitif.

NOMINATION DU BUREAU (Article 3 du Règlement)

M. le président.- Conformément à l'article 72 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises et aux articles 33 et 34 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, le Parlement francophone bruxellois élit en son sein son président, ses vice-présidents et secrétaires. Ils forment le Bureau du parlement. Ce Bureau doit être composé suivant la représentation proportionnelle des groupes politiques

Conformément à l'article 3.3 e) du Règlement, le parlement, en sa séance plénière du 12 juin 2014, a arrêté la composition du Bureau comme suit : un président, trois vice-présidents et deux secrétaires.

Par application de la règle de représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus, le Bureau doit être composé de deux membres proposés par le groupe PS, deux membres proposés par le groupe MR, un membre proposé par le groupe DéFI et un membre proposé par le groupe cdH.

Nous allons procéder à présent à la nomination des membres du Bureau. La procédure de vote est définie à l'article 72 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises et à l'article 33 de la loi spéciale du 8 août 1980 des réformes institutionnelles, reprise dans le Règlement du parlement à l'article 4.

Toutefois, si le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le ou les candidats sont proclamés élus sans scrutin.

ÉLECTION DU/DE LA PRÉSIDENT(E)

M. le président.- Nous allons procéder, conformément à l'article 4.2 de notre Règlement, à la nomination du/de la président(e).

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Mme Catherine Moureaux (PS).- Je propose la reconduction de Mme Julie de Grootte comme présidente.

M. le président.- Je n'ai reçu qu'une seule candidature, celle de Mme Julie de Grootte. Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, je proclame Mme Julie de Grootte présidente du Parlement francophone bruxellois.

J'invite la présidente à prendre place au bureau. Je lui adresse toutes mes félicitations.

(Applaudissements)

(Mme Julie de Grootte, présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la présidente.- Merci, Monsieur Kompany.

Nous allons d'abord procéder à l'élection des vice-présidents et des secrétaires.

La parole est à Mme Catherine Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Je propose la reconduction du Bureau sortant.

Mme la présidente.- Puisque le nombre des candidats correspond au nombre des postes à pourvoir, le Bureau est reconduit et sera composé comme suit :

- présidente : Mme Julie de Grootte ;
- première vice-présidente : Mme Michèle Carthé ;
- deuxième vice-président : M. Alain Courtois ;
- troisième vice-président : M. Serge de Patoul ;
- premier secrétaire : M. Jamal Ikazban ;
- deuxième secrétaire : M. Vincent De Wolf.

J'adresse toutes mes félicitations aux vice-présidents et aux secrétaires et j'invite M. Jamal Ikazban ainsi que M. Vincent De Wolf à me rejoindre au bureau.

Je remercie les deux plus jeunes membres présents de l'Assemblée et les invite à prendre leur place dans l'hémicycle.

CONSTITUTION DU PARLEMENT

Mme la présidente.- Je déclare le Parlement francophone bruxellois constitué.

Il en sera donné connaissance au Roi, au Sénat, à la Chambre des représentants, aux Parlements de Communautés, aux Parlements régionaux et aux autres assemblées communautaires bruxelloises.

DISCOURS DE LA PRÉSIDENTE

Mme la présidente.- Je défends le travail de cette assemblée. Je sais que cela prête parfois à sourire, tant notre cadre réglementaire et nos moyens sont restreints. Mais nous avons su quitter les sentiers battus d'une démocratie parfois étriquée et je remercie mes collègues d'avoir emprunté ce chemin ensemble.

Aujourd'hui, la gouvernance est au centre de tous les débats, de toutes les discussions. À chaque fois, on reparle de gouvernance. Mais la gouvernance - et je pense que vous serez d'accord avec moi -, ce n'est pas que le rapport à l'argent et au pouvoir. C'est aussi la lisibilité de nos institutions et leur accessibilité aux citoyens.

Sur la gouvernance, il y a beaucoup d'intentions marquées et de projets formulés. En matière d'activité citoyenne, je répète souvent que, dans cette assemblée, il ne s'agit pas seulement d'intentions, mais d'actes, et que nous avons ouvert nos portes comme peu d'assemblées l'ont fait, si pas aucune.

Cela dit, il n'y a pas de modèle figé. C'est un processus lancé de façon un peu empirique, qui a évolué et que nous devons maintenant asseoir pour que ce qui fait notre caractéristique, c'est-à-dire un véritable dialogue avec le monde associatif, puisse survivre aux tempêtes, qu'elles soient politiques, institutionnelles ou concernent des personnes.

C'est un travail qui doit être collectif, consensuel - et je pèse le mot - et nous devons nous y atteler très rapidement avec le Bureau, voire avec le Bureau élargi, pour que la reconnaissance et la pérennisation de ce qui a été fait avec le monde associatif vienne en temps utile.

Enfin, il est temps de finaliser la réforme de notre Règlement. Nous connaissons le modèle de la Région. Il a fait ses preuves, et nous y avons participé. Notre assemblée a ses particularités, ses moyens humains et financiers plus réduits, mais aussi sa réactivité spécifique. Ensemble, terminons ce chantier, et j'espère qu'au-delà de l'adoption d'un nouveau Règlement qui reste, somme toute, un cadre assez formel, nous arriverons à lancer un projet pilote comme nous l'avons fait avec nos rencontres citoyennes via, par exemple, un panel citoyen ou une participation plus directe à nos travaux parlementaires.

Bon travail à tous dans ces temps mouvementés ! Il nous reste dix-huit mois avant la fin de cette législature. Ce ne seront vraisemblablement pas dix-huit mois de tout repos, mais j'espère que ce seront dix-huit mois de travail. J'espère aussi qu'ils se dérouleront dans cet esprit bruxellois que nous aimons tant évoquer, à la fois pragmatique et convivial. On ose parfois même parler de "bonne humeur" bien que cet esprit semble s'être égaré.

Bonne rentrée et bon travail à tous !

(Applaudissements)

EXCUSÉS

Mme la présidente.- Ont prié d'excuser leur absence :

Mme Corinne De Permentier, Mme Françoise Bertieaux, M. Vincent De Wolf et M. Rudi Vervoort, ministre.

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente.- Au cours de ses réunions du jeudi 14 septembre et lundi 18 septembre derniers, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière du 20 septembre 2017.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*non*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

CLÔTURE DE LA SESSION

Mme la présidente.- Par arrêté du 15 septembre 2017, le Gouvernement francophone bruxellois a clôturé la session ordinaire 2016-2017.

INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX DÉPUTÉS

Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale m'a informée que M. Michaël Vossaert a prêté serment en date du 17 juillet 2017. Il remplace, au sein du groupe DÉFI, feu Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

J'ai également été informée que, suite à la démission de M. Close, Mme Carthé devient membre effective de l'assemblée et que Mme Kenza Yacoubi a prêté serment, en date du 18 septembre 2017, comme membre de notre assemblée au sein du groupe PS.

En mon nom personnel et au nom de l'Assemblée, je leur souhaite la bienvenue.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

QUESTIONS ÉCRITES

Mme la présidente.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par :

- M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Fadila Laanan et à M. Didier Gosuin ;

- M. Michael Verbauwhede à Mme Fadila Laanan.

RAPPORTS DE COMMISSION

Mme la présidente.- Depuis la dernière séance plénière, les rapports suivants vous ont été adressés :

- le rapport du Comité de concertation à la suite de l'adoption de la motion relative à un conflit d'intérêts avec le Parlement fédéral au sujet de la pension des enseignants sur la concertation entre la délégation de la Chambre des représentants et la délégation de l'Assemblée de la Commission communautaire française [doc. 81 (2016-2017) n° 3] ;

- le rapport de la Commission de la Santé concernant la présentation du Plan stratégique de promotion de la Santé 2018-2022 du Gouvernement francophone bruxellois [doc. 83 (2016-2017) n° 1].

NOTIFICATIONS

Mme la présidente.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications est publiée en annexe du présent compte rendu de la séance.

ANNIVERSAIRE ROYAL

Mme la présidente.- Au nom du Bureau et des membres du Parlement, j'ai adressé mes félicitations à Sa Majesté la Reine Paola à l'occasion de son anniversaire.

HOMMAGE FUNÈBRE

Mme la présidente.- Je voulais redire, au nom des membres de cette assemblée, combien nous regrettons la disparition de Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, que nous avons apprise avec tristesse, le 13 juillet dernier.

Nous avons déjà pu lui rendre un hommage sincère et émouvant dans cet hémicycle, mais pas au sein de cette assemblée. Pour marquer notre émotion, je propose simplement de l'applaudir.

(Applaudissements)

NOMINATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES ET SPÉCIALES, AINSI QUE DU COMITÉ D'AVIS POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Mme la présidente.- Nous allons maintenant procéder à la nomination des commissions permanentes, des commissions spéciales et du Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Les commissions permanentes sont au nombre de quatre et comptent chacune douze membres effectifs répartis suivant la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus : cinq membres du groupe PS, trois membres du groupe MR, deux membres du groupe DéFI, un membre du groupe cdH et un membre du groupe Ecolo.

Chaque groupe dispose d'un nombre de suppléants égal au nombre d'effectifs, augmenté d'une unité.

Les intitulés des quatre commissions sont les suivants :

- Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles ;
- Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire ;
- Commission des Affaires sociales ;
- Commission de la Santé.

La commission spéciale du Budget et du Compte de l'Assemblée compte neuf membres répartis comme suit : trois membres du groupe PS, deux membres du groupe MR, deux membres du groupe DéFI, un membre du groupe cdH et un membre du groupe Ecolo.

La commission de Coopération avec d'autres parlements est composée des membres du Bureau élargi. Il en va de même de la commission spéciale du Règlement et de la commission de Contrôle.

Le Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes est composé de neuf membres répartis comme suit : trois membres du groupe PS, deux

membres du groupe MR, deux membres du groupe DéFI, un membre du groupe cdH et un membre du groupe Ecolo.

La liste des membres des différentes commissions et du Comité d'avis vous sera transmise par courriel et est également annexée au présent compte rendu.

Si vous êtes d'accord, les commissions sont ainsi constituées.

(Assentiment)

Chaque commission permanente désignera son Bureau en son sein lors de sa première réunion.

PRISE EN CONSIDÉRATION

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à la mise en place de "StériBornes" en Région bruxelloise déposée par M. Julien Uyttendaele, M. Fabian Maingain et Mme Zoé Genot (doc. 82 (2016-2017) n° 1).

Si le parlement est d'accord, la proposition est envoyée en Commission de la Santé.

ALLOCATION DU GOUVERNEMENT

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle l'allocation du Gouvernement francophone bruxellois.

Je vous rappelle que, conformément aux articles 48.3 et 54.1.11.b du Règlement, les temps de parole ont été fixés comme suit par le Bureau élargi :

- chaque groupe politique interviendra à concurrence de quinze minutes (temps global – pas de limite du nombre d'orateurs mandatés) ;
- les membres du PTB*-PVDA-GO! disposent de dix minutes (temps global) ;
- la durée des répliques est de cinq minutes (maximum).

Après l'allocation de Mme la ministre-présidente, à la demande des membres du Bureau élargi, nous suspendrons la séance pendant une bonne demi-heure avant de passer aux prises de parole des différents groupes politiques.

La parole est maintenant à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Madame la présidente, au nom de mon gouvernement, je vous félicite pour votre reconduction à la présidence. À titre personnel, je suis ravie de vous retrouver à la fois dans les séances plénières que vous dirigez, mais aussi dans toutes les activités que ce parlement de la Commission communautaire française organise régulièrement et qui ouvre portes et fenêtres à toute la société civile et au tissu associatif. Je puis vous dire que ma famille politique est très ouverte par rapport à cette question. Je tenais à le préciser à nouveau ici d'emblée.

Permettez-moi aussi d'excuser deux membres de mon gouvernement : Rudy Vervoort, qui doit présider un conseil régional de sécurité et est donc absent à l'occasion de cette déclaration, mais aussi ma collègue

Cécile Jodogne, qui représente Bruxelles à San Francisco. Je voulais que ces informations figurent également dans nos procès-verbaux.

Mesdames, messieurs, très chers collègues, je suis ravie de vous retrouver toutes et tous pour cette séance d'ouverture de cette session parlementaire.

Il faut dire que c'est un temps fort, et aussi l'un des marqueurs incontournables de la vie politique francophone bruxelloise. Pour ma part, c'est une journée importante. En effet, à mes yeux, le parlement est - et doit toujours être considéré comme - le centre de notre démocratie.

Il faut aussi avouer que c'est souvent une journée haute en couleur. Une journée où les femmes et les hommes politiques de tous bords effectuent des envolées lyriques avec une petite citation par-ci, une petite métaphore par-là. Mais comme nous venons de tenir une séance du parlement bruxellois, je suppose que vous digérez et que vous serez moins volubiles. Tant pis.

(Remarques de M. Michel Colson, député)

En ce qui me concerne, vous me connaissez, je ne me draperai pas dans des fioritures. J'irai droit au but, j'emploierai des mots vrais et je m'appuierai sur du factuel. C'est non seulement mon style, mais aussi ma méthode de travail et celle de mon gouvernement. D'ailleurs, j'ai toujours pensé que c'est tout simplement ce que les citoyens sont en droit d'attendre de leurs représentants.

Il en va de même pour l'exemplarité, la bonne gouvernance et la transparence. Sans le respect de ces valeurs, il sera impossible d'offrir la nécessaire stabilité et la crédibilité que se doit d'offrir un service public de qualité.

Sans le respect de ces valeurs, il sera impossible de procéder au nécessaire renforcement de la légitimité démocratique qui semble parfois bien écornée de nos jours. Sans cela, nous ne parviendrons pas à rapprocher nos institutions du citoyen. Vous l'avez rappelé, Madame la présidente, à juste titre. En effet, exiger des responsables publics un comportement irréprochable et regagner la confiance du public n'est possible que si les institutions et les personnes qui nous régissent fonctionnent elles-mêmes de manière exemplaire.

Le décor étant planté, et puisque j'ai dit que j'allais aller droit au but, sans langue de bois, laissez-moi vous dire ceci.

Oui, nous avons subi les remous d'une crise politique.

Oui, l'avenir de l'exécutif que je préside était entouré d'un brouillard qui, heureusement, s'est maintenant dissipé.

Oui, nous avons choisi, avec les membres de mon gouvernement, tous ensemble, de braver la tempête pour assurer au million de francophones bruxellois la stabilité et la qualité de services qu'ils sont en droit d'attendre.

C'est d'ailleurs à leur capacité à traverser les tempêtes que l'on reconnaît les bons équipages et les bons capitaines. C'est dommage que M. De Wolf ne soit pas

là, lui qui adore les références aux bateaux et à l'eau. Mais tant pis, ce sera écrit dans le compte rendu. Ce sont eux qui gardent le cap et qui tiennent fermement la barre.

Ce sont aussi eux qui ont l'intérêt de la chose publique vissé au corps et qui se rappellent que s'ils sont à cette place, c'est uniquement pour servir le citoyen et les institutions.

Depuis sa création, notre institution a eu pour vocation première d'agir le plus efficacement possible, selon les spécificités bruxelloises, dans le domaine des matières personnalisables. Cette action se décline encore aujourd'hui bien souvent selon les principes de solidarité et de proximité qui caractérisent la Commission communautaire française.

Quoi de plus essentiel que la cohésion sociale, la santé, la formation professionnelle, l'aide aux personnes handicapées, l'action sociale ou encore l'enseignement, l'accueil de l'enfance, le sport ou la culture ?

La nécessité de ces politiques ainsi que l'ensemble des spécificités du modèle bruxellois - qu'elles soient institutionnelles, communautaires, spatiales ou démographiques - démontrent tout l'intérêt qu'il y a à protéger et à faire vivre notre institution. La Commission communautaire française décuple les forces et les atouts de notre Région et permet d'apporter des réponses efficaces et de proximité aux défis qui nous font face.

Depuis que mon gouvernement est installé, nous avons déroulé, méthodiquement et inlassablement et avec un succès considérable, une kyrielle impressionnante de mesures et d'actions pour répondre à ces défis. Depuis ma prise de fonction, nous avons aussi fait le choix de la responsabilité et non de l'austérité. Et tout cela, je tiens à le souligner, avec un budget en équilibre ! Depuis 2014, nous avons renforcé les politiques menées dans les secteurs qui renforcent la citoyenneté. Depuis le début de la législature, nous avons insufflé une nouvelle dynamique et donné un éclairage nouveau à l'institution qui représente et défend les francophones bruxellois.

Chers collègues, comme je vous l'ai annoncé, j'irai droit au but. Dès lors, je propose de vous livrer le reste de mon intervention par bloc de matières.

Concernant la cohésion sociale, Bruxelles et les Bruxellois méritent une institution toujours plus inclusive et protectrice. C'est la raison pour laquelle l'objectif de revoir le décret relatif à la cohésion sociale reste d'actualité. La volonté est avant tout de discuter d'une proposition avec le secteur : communes et monde associatif. Ces démarches seront entreprises dans les semaines qui viennent sous l'égide de mon collègue Rudi Vervoort.

Les contrats de cohésion sociale se poursuivent jusqu'en 2020, en étant indexés chaque année. Comme vous pouvez l'imaginer, les associations donnant des cours de citoyenneté sont de plus en plus sollicitées par les personnes qui souhaitent une attestation de fréquentation de ces cours dans le cadre des procédures d'acquisition de la nationalité. Nous sommes conscients du manque de places disponibles et ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour envisager, avec les opérateurs associatifs, les moyens de répondre

efficacement aux besoins des candidats à la nationalité belge.

Au niveau de l'accueil des primo-arrivants, nos deux bureaux d'accueil travaillent de manière exemplaire. Nous avons encore augmenté l'offre de formation linguistique, surtout en alphabétisation. Nous resterons attentifs aux besoins des primo-arrivants. Nous continuerons à évaluer la situation de manière régulière.

Nous sommes également engagés dans des discussions avec la Commission communautaire commune et la Flandre pour mettre en œuvre l'obligation du parcours d'accueil pour primo-arrivants. Il faudra répondre aux besoins, mais il est évident que la Commission communautaire française ne peut s'en charger toute seule.

En ce qui concerne la santé, il me semble important de mettre en avant quelques réalisations portées par mon gouvernement et par Cécile Jodogne en particulier.

Comme vous le savez, le Plan stratégique de promotion de la santé 2018-2022 du gouvernement bruxellois francophone a été adopté. Pour cette nouvelle matière de la Commission communautaire française - et qui est une compétence héritée de la sixième réforme de l'État -, un cadre légal complet existe désormais.

Dans un souci de bonne gouvernance, dans les secteurs de la promotion de la santé et les réseaux de santé, nous avons opté pour des appels à projets dont l'analyse s'effectue à l'aide d'une grille spécifique identique pour tous. Enfin, on peut aussi souligner l'agrément de deux institutions pour la "réduction des risques" et une nouvelle mission pour les services actifs en matière de toxicomanie.

En ce qui concerne les projets futurs, il me semble délicat de vous les livrer avant la confection du budget, mais je ne résiste pas à l'envie de vous en dévoiler quelques-uns. Évoquons ainsi la création d'une passerelle entre deux décrets que vous connaissez toutes et tous et qui répondent à des logiques différentes, à savoir :

- le décret ambulatoire qui permet l'agrément de services à durée indéterminée (agrément accordé sur la base de normes) ;

- le décret relatif à la promotion de la santé qui déploie une logique de projets à durée déterminée (à savoir des projets qui permettent la mise en œuvre du Plan de promotion de la santé).

Malgré ces logiques différentes, les deux textes présentent de nombreux points communs tels que le financement de réseaux et les missions de prévention. En outre, certaines associations relèvent à la fois de l'ambulatoire et de la promotion de la santé. Il semble nécessaire de créer des passerelles pour fluidifier les mécanismes.

Je peux encore vous citer la finalisation du décret relatif au transport médico-sanitaire. Le texte vient de nous revenir du Conseil d'État et la dernière lecture devrait être inscrite prochainement à l'ordre du jour du gouvernement.

En ce qui concerne les crèches, depuis septembre 2016, 174 places de crèche ont été créées grâce aux subventions que nous avons allouées. Elles sont bel et bien opérationnelles aujourd'hui, ce qui porte le chiffre total de places ouvertes à 479.

De nouveaux projets ont également vu le jour : grâce à la modification du décret relatif au soutien de l'accueil de l'enfance, nous avons déjà pu nous engager à subventionner l'ouverture de 149 places supplémentaires, pour un montant de 4,2 millions d'euros.

À terme, notre institution aura donc subventionné l'ouverture de près de 2.476 places. Par ailleurs, nous sommes également actifs dans le maintien de l'offre de places d'accueil. En 2016, nous avons en effet investi un peu plus 1.400.000 euros dans des aides destinées aux pouvoirs organisateurs. Pouvoirs qui doivent faire face à des défis majeurs liés à leurs infrastructures.

En ce qui concerne la politique des personnes porteuses d'un handicap, cette politique doit être ambitieuse afin de poursuivre les mesures visant à garantir une aide, un accompagnement, un accueil ou un hébergement de qualité aux personnes en situation de handicap.

Cette politique doit répondre à un objectif transversal, partagé par tous les ministres. Le nouveau décret handistreaming du 15 décembre 2016 est entré en vigueur le 15 juin 2017 dans cet esprit. Il vise à instaurer, à tous les niveaux de pouvoir et sur l'ensemble du territoire bruxellois, un changement de regard sur la personne handicapée au sein des politiques menées jusqu'ici.

Des groupes de travail handistreaming ont été mis en place, en particulier en ce qui concerne nos compétences pour l'importante question de la formation professionnelle des personnes en situation de handicap, sous la houlette de mes collègues Céline Fremault et Didier Gosuin.

Soucieux de favoriser toujours plus avant cette inclusion, le Gouvernement francophone bruxellois a consacré en 2017 des moyens supplémentaires pour l'octroi des aides individuelles matérielles à l'intégration et pour les primes à l'emploi. Il s'agit de lancer un message fort quant à la volonté du gouvernement de privilégier l'inclusion et de laisser à la personne le choix de décider où elle souhaite vivre et travailler.

Ma collègue Céline Fremault reviendra dans le débat budgétaire sur un certain nombre de projets en cours ou à réaliser, des augmentations d'agrément, notamment pour des personnes autistes ou des jeunes présentant des troubles graves de comportement.

En ce qui concerne le plan pluriannuel d'investissement, il faut signaler l'avancée de deux projets importants : la rénovation du bâtiment d'hébergement pour adultes "L'Aubier" de l'Institut royal pour sourds et aveugles (IRSA) et le projet de nouveau centre pour enfants porté par l'asbl le Centre de rééducation à l'enfance à Bruxelles (CREB) sur un terrain appartenant à Citydev.

Il faut aussi souligner l'avancée du projet du centre d'hébergement de l'asbl La Braise à Anderlecht, mais qui ressort désormais de la compétence de la Commission communautaire commune. Ce projet

marque une collaboration constructive avec le Fonds du logement.

La collaboration avec le pouvoir fédéral sera également poursuivie, en particulier avec l'application de la Carte européenne de reconnaissance de handicap.

Par contre, il est regrettable que le pouvoir fédéral ne mette pas tout en œuvre pour créer une structure d'unité hospitalière adéquate de prise en charge des personnes présentant un double diagnostic.

En ce qui concerne le décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée, le gouvernement devrait adopter, avant la fin de l'année, une série d'arrêtés d'exécution, en particulier pour les projets particuliers et innovants et les services ambulatoires. Le reste des arrêtés est cours en rédaction et ils devraient entrer en vigueur au cours de l'année 2018.

Vous constaterez que l'ensemble de ces mesures démontre, une fois de plus, notre volonté de mettre la personne en situation de handicap au centre de notre politique dans un esprit humain et solidaire.

L'année 2017 fut particulièrement prolifique en projets concrets relatifs à l'action sociale. Nous avons concrétisé cette année l'augmentation budgétaire pour les animations en éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras). Le budget consacré à ces animations est désormais de 500.000 euros pour toucher encore davantage d'élèves dans les écoles bruxelloises.

L'objectif est de poursuivre cette augmentation l'année prochaine en vue, comme le prévoit la déclaration de politique générale, de généraliser les animations Evras à tous les élèves bruxellois.

Nous avons également concrétisé une grande ambition de la déclaration de politique générale, à savoir ouvrir une nouvelle maison d'accueil en Région bruxelloise pour les victimes de violences conjugales. Il s'agit d'un projet monté en un temps record et qui permet d'accueillir 24 personnes - femmes et enfants - dans un refuge dont l'adresse est tenue secrète. Nous pouvons également souligner que toutes les maisons d'accueil reçoivent désormais une subvention pour le post-hébergement afin de garantir la continuité du suivi et de l'accompagnement des bénéficiaires une fois qu'ils ont quitté la maison d'accueil. Le décret relatif aux maisons d'accueil a été modifié en ce sens cette année.

On rappellera également que deux nouveaux centres de jour pour personnes âgées vont être agréés et financés en 2017. Ces dispositifs sont incontournables pour permettre à chaque personne âgée de retisser un lien social dans un lieu de proximité. Ces lieux de vie sont essentiels pour permettre à nos aînés de se rencontrer, d'échanger et surtout de continuer à participer à la vie de leur quartier.

Nous avons également renforcé la lutte contre la maltraitance des personnes âgées, en augmentant les moyens du Service d'écoute pour les personnes âgées maltraitées (Sepam). Cette augmentation du budget du Sepam devra notamment servir à élargir la ligne d'écoute à un demi-jour supplémentaire par semaine. L'objectif est aussi de sensibiliser les acteurs du domicile sur la question de la maltraitance.

Nous souhaitons également insister sur la mise en place, dans le domaine de l'action sociale, d'un réseau spécifiquement bruxellois de lutte contre les mutilations génitales féminines. Il s'agit d'un enjeu essentiel. Ce réseau de prévention sera coordonné par l'asbl Intact que vous connaissez bien, Madame Sidibé.

Enfin, nous avons accordé une nouvelle subvention à l'asbl Praxis pour la gestion de la ligne d'écoute relative aux violences conjugales afin de permettre la prise en considération des appels bruxellois. Cette subvention de 35.000 euros a également permis de former les acteurs bruxellois en matière de prévention.

En ce qui concerne la culture, depuis le début de cette législature, nous avons choisi d'affecter prioritairement les nouveaux moyens à l'accessibilité de la culture.

Notre attention s'est donc tout autant portée sur les aspects relatifs à la participation à la vie culturelle et artistique du plus grand nombre que sur la promotion et la valorisation de la diversité au sein des programmes, des équipes et des publics.

Notre volonté de toucher sans cesse de nouveaux publics s'est notamment concrétisée par plusieurs appels à projets d'ampleur variable, allant de 150.000 euros à près de 3 millions d'euros. Les objectifs visaient essentiellement à renforcer le "vivre et le faire ensemble", ainsi qu'à promouvoir le dialogue interculturel.

Toujours dans une optique d'émancipation et de mobilisation culturelle de notre jeunesse, nous attribuons chaque année le label d'utilité publique à deux spectacles théâtraux, en raison de leur pertinence éducative et pédagogique et de leur lien avec les grands enjeux sociaux d'aujourd'hui. Ce label entraîne un soutien accru à la diffusion de ces spectacles principalement destinés au public scolaire.

Nous avons aussi multiplié par cinq les moyens alloués aux Maisons des cultures. Ces maisons constituent des lieux de rencontre et de partage indispensables et véhiculent des valeurs de respect, d'ouverture et de solidarité dont nous avons grandement besoin aujourd'hui.

Par ailleurs, nous avons choisi, en collaboration avec la ministre de la Santé, d'augmenter significativement les moyens octroyés aux projets d'art-thérapie, de manière à doubler les prestations artistiques et culturelles.

Nous avons également décidé, en collaboration avec la ministre de l'Action sociale, de renforcer les moyens de l'asbl Article 27, pour l'aider à conclure de nouveaux partenariats avec les associations accompagnant les migrants (hommes seuls, mineurs étrangers non accompagnés, familles venues de Syrie, d'Irak, etc.) et leur offrir ainsi un meilleur accès à la culture.

Notre politique culturelle ne se limite pas aux publics : elle vise aussi à soutenir la jeune création et les talents émergents, ainsi que les associations qui les encadrent. Mon gouvernement a décidé de redonner au secteur des cafés-théâtres bruxellois ses lettres de noblesse, car il forge l'identité culturelle de Bruxelles et constitue un vrai tremplin pour les jeunes talents. Dans ce contexte, une nouvelle allocation budgétaire créditée de 200.000 euros a été créée afin de revaloriser ce secteur. En outre, un week-end dédié à la promotion des cafés-

théâtres se déroule cette année encore durant le mois de novembre.

En matière de gouvernance, nous avons choisi de simplifier la procédure administrative pour accélérer les circuits de décision et permettre aux opérateurs de bénéficier de leurs moyens de fonctionnement le plus tôt possible. Dans le même ordre d'idées, nous concluons actuellement une série de conventions visant à sécuriser et à pérenniser les opérateurs qui remplissent des missions essentielles de service public en matière culturelle.

En matière de sport, nous avons choisi de continuer à promouvoir des mesures d'ouverture et d'accessibilité à la pratique sportive selon quatre axes : promotion du sport, sport senior et santé, lutte contre l'exclusion sociale, éducation et fair-play.

Vous l'aurez compris, notre politique en matière sportive se veut variée. Elle se concrétise par le soutien de multiples projets dans des disciplines sportives diverses : football, rugby, basket, tennis, futsal, arts martiaux, tennis de table, course à pied, natation, etc. Notre politique sportive se veut aussi novatrice, grâce au déploiement d'aides pour le développement de pratiques sportives innovantes ou moins connues comme la spéléologie, le skate et les sports de glisse, le squash, le paddle, l'escrime, la voile, etc. Notre action se veut également sociale et éducative. Cela passe par le développement d'écoles de devoirs dans des clubs sportifs ou de partenariats avec les fédérations sportives scolaires.

Enfin, toujours en matière de sport, nous avons choisi de mener des politiques inclusives. Ce caractère inclusif se concrétise par une augmentation des moyens attribués à la Ligue Handisport par le biais de l'appel à projets mené avec Céline Fremault, grâce à divers subsides et initiatives qui apportent une marge de manœuvre supplémentaire. Je pourrais encore vous parler des aspects liés à la politique de soutien aux activités physiques de nos seniors au moyen d'activités ponctuelles, mais aussi des programmes complets d'activités récurrentes. Dans le lot de mesures, je vous citerai encore la continuation de l'appel à projets "Sport au féminin". C'est une action importante à mes yeux puisqu'il s'agit de soutenir la pratique sportive au profit des femmes issues des quartiers fragilisés qui, pour des raisons financières, culturelles, géographiques ou autres, n'ont pas accès au sport.

Par ailleurs, en tant que ministre des Sports, j'ai tenu à mettre l'accent sur le fair-play. Cela se concrétise notamment par le soutien apporté au Panathlon Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'à d'autres projets d'activités sportives où le fair-play occupe une place majeure.

Enfin, je tenais à souligner les nombreux investissements en termes de travaux d'infrastructures sportives privées, dont le nouveau terrain de hockey du Royal Wellington ou encore l'aménagement prochain de nouveaux vestiaires pour la salle omnisports du Royal Sport Nautique de Bruxelles. Ce lieu est fréquenté par de nombreux élèves des écoles avoisinantes.

(Applaudissements sur les bancs du groupe DéFI)

J'en viens à la fonction publique.

Une institution comme la nôtre ne peut fonctionner sans s'appuyer sur un service public de qualité. Je tiens à saluer tous les agents du Service public francophone bruxellois (SPFB). Leurs compétences et leur motivation nous permettent de concevoir et de mener des politiques chaque année plus ambitieuses.

Mon gouvernement a adopté des principes permettant de restructurer les services du Collège afin de prévoir plus de souplesse dans les réponses à apporter aux besoins opérationnels des différents services. Ces modifications envisagées feront bien évidemment l'objet d'une concertation syndicale.

En concertation avec la ministre chargée de la fonction publique, Cécile Jodogne, il semble important de souligner la future réorganisation des services administratifs qui a pour but de centraliser, au sein d'un service distinct, les achats de biens et de services. L'objectif est, bien entendu, d'uniformiser les procédures et de les fluidifier dans le cadre des marchés publics.

Parallèlement, il me semble important d'aborder la future mise en place d'un service de contrôle interne. En outre, nous envisageons la création d'une fonction de comptable centralisateur des recettes. Il sera chargé de rédiger toutes les demandes de remboursement et les rappels de toutes les subventions et de tous les salaires indus.

Comme prévu, nous avons aussi procédé à l'évaluation à mi-mandat des mandataires du SPFB.

Je terminerai cette partie en vous citant quelques projets qui démontrent encore notre volonté de faire avancer les choses pour les citoyens et pour les agents de notre institution :

- premièrement, la mise en place effective du télétravail, pour laquelle le conseil de direction finalise, en ce moment même, la liste des fonctions dites "télétravaillables" ;

- deuxièmement, la concrétisation de la réorganisation de l'administration en partenariat avec les organisations syndicales et,

- troisièmement, la mise en place de l'évaluation finale des titulaires de mandat. La fin des mandats actuels interviendra le 31 octobre 2018.

Passons aux relations internationales. Au niveau bilatéral, trois commissions mixtes ont eu lieu avec nos partenaires historiques durant l'année écoulée. Il s'agit du Sénégal, du Québec et de la Pologne. Dans chacun de ces pays, notre institution et son tissu associatif seront porteurs de projets innovants dans les matières qui leur sont propres : santé, personnes handicapées, action sociale et formation professionnelle notamment.

Ce faisant, nous assurons nos objectifs de début de législature : recentrer les projets autour des compétences de notre institution, accroître les relations avec les pays partenaires et privilégier les projets visant l'autonomie.

Par ailleurs, en l'absence de commission mixte avec la Roumanie, pays avec lequel nous possédons un accord de coopération depuis plusieurs années, nous avons décidé de signer un protocole de coopération spécifique

avec la mairie de Bucarest. Ce dernier a été ratifié en juin dernier et trois projets sont déjà en route. L'accord vise principalement les personnes défavorisées sur le plan socio-économique. En outre, la signature de cet accord a fait l'objet d'une mission officielle en Roumanie, qui a également servi à l'évaluation des trois projets sur place.

Au niveau multilatéral, nous remplissons notre rôle en matière de ratification des traités internationaux. Notre position et notre méthode en la matière ont d'ailleurs été soulignées lors de l'épisode concernant l'Accord économique et commercial globale (CETA). Par ailleurs, nous avons également été associés, en tant qu'entité fédérée autonome, à la rédaction de la demande d'avis à la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) sur la validité du mécanisme du système judiciaire des investissements (Investment Court System, ICS) par rapport au droit européen.

Enfin, mon gouvernement et le SPFB continuent leur travail de promotion de Bruxelles et de la francophonie. Différentes initiatives ont été prises à cet égard. Citons notamment la tenue du deuxième grand colloque que nous avons organisé, Mme Fremault et moi-même, à Paris il y a quelques mois, et qui était consacré à la place de la femme dans l'espace urbain. Par ailleurs, nous continuons et nous continuerons à soutenir l'Alliance française pour son excellent travail de promotion de la francophonie.

En ce qui concerne l'enseignement, je suis très fier de ce que le gouvernement francophone bruxellois ait approuvé en juillet dernier, malgré un contexte difficile, le cahier spécial des charges pour la création d'une nouvelle école secondaire à pédagogie active, qui pourra accueillir quelque 1.200 élèves sur le campus du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (Ceria), à Anderlecht. Un budget de 27 millions d'euros est prévu pour ce projet, qui inclut également la construction d'un hall sportif. Ce budget est évidemment réparti entre la Commission communautaire française et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce nouvel établissement scolaire ouvrira l'année prochaine, à la rentrée 2019. Les travaux seront finalisés durant cette année scolaire 2017-2018. Cette école à pédagogie active sera assez exemplaire dans le paysage scolaire de la Commission communautaire française. À cet égard, nous organiserons durant l'année 2018 un grand colloque international sur les pédagogies actives, afin d'alimenter notre réflexion en tant que pouvoir organisateur et de la partager avec toutes les écoles, toutes les équipes pédagogiques et tous pouvoirs organisateurs intéressés. Je suppose que la Ville de Bruxelles y sera associée, puisqu'elle envisage aussi ce type de démarche.

Toujours dans l'optique d'améliorer l'offre de places dans notre réseau, qui compte neuf établissements - et en comptera dix avec la nouvelle école -, soulignons également l'extension de la capacité d'accueil de l'Institut Herlin, une école spécialisée située à Berchem-Sainte-Agathe. La nouvelle infrastructure permettra la création de 300 nouvelles places, ce qui répondra aux besoins de familles.

L'École supérieure des arts du cirque (ESAC) a déménagé sur le campus du Ceria à l'occasion de cette rentrée académique. Elle y dispose de locaux plus

adaptés à ses activités. De renommée internationale, l'école grandit et se trouvait de plus en plus à l'étroit dans ses anciens bâtiments. Il était nécessaire de lui trouver un nouvel écrin.

D'une manière générale, nous avons la volonté de redessiner tout le paysage urbanistique du campus du Ceria, en vue de le rendre plus attractif et plus ouvert, tout cela au bénéfice des nombreux jeunes et de l'ensemble des membres du personnel qui y travaillent, mais aussi du quartier où se trouve le campus. Ce projet sera mené en concertation avec la ministre de l'Environnement et le ministre de la Mobilité, puisqu'il soulèvera des questions relatives au bruit, aux toits végétaux, aux parkings, etc.

Mais l'offre des places n'est pas notre seule obsession. Je souhaite aussi me battre pour que l'accès à l'éducation se fasse à moindre frais. La gratuité de l'enseignement est un droit constitutionnel qui, aujourd'hui, dans bien des endroits, n'est pas garanti. Nous y accordons une attention essentielle et particulière à la Commission communautaire française, sans grand bruit médiatique, mais avec efficacité.

D'ailleurs, plusieurs initiatives ont été menées en ce sens. Étant donné qu'à la rentrée scolaire, de nombreux parents doivent encore faire face à d'importantes dépenses, nous avons décidé, cette année, de distribuer gratuitement aux élèves de nos écoles un colis de rentrée comprenant le matériel scolaire de base. Comme vous le voyez, la Commission communautaire française a beau être une petite institution à l'échelle du pays, elle prend soin des élèves et étudiants dont elle a la charge.

La formation professionnelle - je salue ici mon collègue, M. Didier Gosuin - est un enjeu majeur pour l'avenir de Bruxelles et des Bruxellois. Soutenir la formation professionnelle, c'est ouvrir le champ des possibles et le chemin le plus direct vers une société qui a à cœur de donner une place à toutes et à tous sur le marché du travail.

L'offre de formation s'est fortement développée à Bruxelles entre 2006 et 2016. En effet, 72,5% de chercheurs d'emploi supplémentaires ont été formés dans les centres de Bruxelles Formation, auprès des opérateurs qu'il conventionne (les organismes d'insertion socioprofessionnelle et de promotion sociale principalement), ainsi que dans les entreprises.

La formation professionnelle est l'une des clés essentielles permettant l'intégration professionnelle des chercheurs d'emploi bruxellois dans un marché toujours plus exigeant en qualifications. Ainsi, à l'issue d'une formation qualifiante dans un centre de Bruxelles Formation, environ 70% des stagiaires trouvent un emploi en fonction des années.

Laissez-moi aborder maintenant le Plan formation 2020 qui est régi et géré par mon collègue, M. Didier Gosuin. Approfondissant les objectifs de la Stratégie 2025, le Plan formation 2020 adopté en décembre dernier par le gouvernement francophone bruxellois ainsi que par le gouvernement bruxellois contient 44 mesures. Celles-ci visent à "qualifier mieux, à qualifier plus".

Fruit d'une démarche partagée avec les interlocuteurs sociaux bruxellois, ce plan pluriannuel a été concerté

avec l'ensemble des partenaires ainsi qu'avec les ministres des différents niveaux de pouvoir concernés.

Parmi les mesures prioritaires figure le partenariat avec les entreprises, particulièrement au niveau des stages : le développement de l'alternance et de la formation professionnelle individuelle en entreprise, le développement de toute la politique sectorielle au travers des accords-cadres et des pôles formations emploi, la validation des compétences...

Parlons maintenant de notre opérateur incontournable en la matière : Bruxelles Formation. S'il fallait résumer en deux mots nos actions, je dirais, un décret exécuté et un nouveau contrat de gestion.

Pour continuer à améliorer les performances de la formation professionnelle, le nouveau contrat de gestion de Bruxelles Formation a été synchronisé avec celui d'Actiris, les deux textes présentant désormais des objectifs, des définitions et des indicateurs communs. C'est d'ailleurs une bonne chose d'avoir le même ministre à l'Emploi et à la formation professionnelle.

Le nouveau contrat de gestion de Bruxelles Formation a été recentré sur un nombre limité de priorités : deux objectifs stratégiques et trois conditions de réussite. Cette limitation volontaire vise à mieux assurer, suivre et évaluer la plus-value de la formation pour les bénéficiaires finaux.

Par ailleurs, l'arrêté d'exécution du décret instituant Bruxelles Formation permet à Bruxelles Formation de démultiplier les coopérations entre opérateurs pour mieux structurer les parcours en formation vers l'emploi.

Ces innovations sont plus largement inscrites dans le renforcement de la fonction de régisseur de Bruxelles Formation, prévue par son nouveau contrat de gestion. Bruxelles Formation garantit ainsi la cohérence et la complémentarité des actions de formation de tous les opérateurs.

Abordons maintenant le développement de l'alternance. Plusieurs mesures de la stratégie de développement de la formation en alternance ont été mises en œuvre. Citons en exemple les consultants alternance qui rejoindront le service employeurs d'Actiris pour promouvoir l'alternance auprès des entreprises bruxelloises.

La dynamique de collaboration forte entre le nouveau centre d'éducation et de formation en alternance (CEFA) et l'Espace formation PME (EFP) devrait permettre une collaboration fructueuse au bénéfice des jeunes et des publics souvent fragilisés qui sont les nôtres.

L'accueil du nouveau CEFA dans les locaux de l'EFP est également le signe d'une collaboration forte. Cette première en Belgique francophone permettra de développer des synergies et des partenariats entre ces deux opérateurs d'alternance.

Pour ce qui est des chantiers à venir, je citerai premièrement la simplification du paysage de la formation.

Elle consiste, en application de la mesure 43 du Plan formation 2020, en une simplification historique des structures publiques bruxelloises francophones de

formation. Après accord de l'ensemble des partenaires de la formation PME, de Bruxelles Formation, des Classes moyennes et des interlocuteurs sociaux, une intégration complète de Bruxelles Formation, du Service Formation PME (SFPME) ainsi que des missions de l'administration en tant qu'organisme d'insertion socioprofessionnelle (OISP) permettra d'aboutir à un seul service public de la formation professionnelle bruxelloise francophone.

La lisibilité et l'efficacité que nous visons doivent avant tout bénéficier aux publics en formation, particulièrement en alternance, et aux entreprises avant les PME. Cette réforme s'inscrit bien entendu plus globalement dans notre volonté de simplification et de meilleure gouvernance des outils publics.

Vient ensuite la simplification du paysage des outils intrafrancophones en matière de compétences et qualifications. Je souhaite, avec Didier Gosuin, contribuer à simplifier les structures publiques dans les différentes compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en les simplifiant, en diminuant leur nombre et en clarifiant leurs statuts et missions pour plus de transparence et d'efficacité. Pas moins d'une cinquantaine de structures enseignement-formation gèrent les politiques de qualification tout au long de la vie des francophones. Rassembler une partie de ces outils publics intrafrancophones est décisif pour améliorer l'efficacité du pilotage des politiques de compétence.

Troisièmement : la simplification du financement des OISP et la reprise de leur gestion par Bruxelles Formation. Il est indispensable de simplifier le mode de financement des OISP, aujourd'hui tributaires de financements d'Actiris, de Bruxelles Formation, de la Commission communautaire française, du Fonds social européen (FSE) et de l'État fédéral. Un projet de révision du décret concernant le mode de financement sera proposé à la concertation d'ici la fin de l'année. Il se basera sur les propositions émises par un groupe de travail conduit par l'administration et réunissant toutes les parties qui étaient prenantes en mai dernier.

Enfin, même si j'ai abordé plusieurs points relatifs à la gouvernance, je tiens tout de même à ajouter que nous n'en resterons pas là. En effet, nous envisageons, aux côtés des autres mesures, d'effectuer un travail de coordination, de simplification et de transparence législative, comme prévu avec le parlement sous cette législature. Par ailleurs, nous allons poursuivre l'amélioration de la performance de la gestion budgétaire de notre institution.

Voici venu le moment de clôturer mon intervention. Je pense avoir été claire, franche et presque exhaustive, et j'espère ne pas avoir été trop longue.

Madame la présidente, chers collègues, vous l'aurez compris, la volonté du gouvernement francophone bruxellois est d'apporter des réponses ambitieuses et novatrices aux nouveaux défis. Alors, en guise de conclusion, j'ai envie de vous dire, avec la même franchise que lors du début de mon intervention : "Oui, le gouvernement va redoubler d'efforts pour garantir et améliorer la sécurité d'existence et le bien-être des citoyens francophones bruxellois, des familles, des associations, et se battre pour leur offrir un avenir meilleur. Oui, le gouvernement entend continuer à

écouter et à rencontrer les besoins de nos agents, du secteur associatif, des professionnels des différents secteurs touchant à nos compétences. Oui et encore oui, avec Didier, Rudi, Cécile et Céline, nous continuerons à travailler ensemble, de concert et en bonne intelligence avec les autres entités afin de construire le Bruxelles de demain."

Mais pour parvenir à construire une institution qui puisse rendre Bruxelles plus forte, plus ambitieuse, plus inclusive et plus solidaire, nous aurons besoin de l'appui de tous ses représentants, de la société civile, de tous ses partis et groupes politiques, majorité et opposition. C'en est fini de la politique en vase clos.

Vous l'aurez compris, je lance un appel à toutes les personnes de bonne volonté au sein de cet hémicycle et en dehors, car l'heure n'est plus à la politique politicienne et aux jeux de pouvoir. Bruxelles et ses habitants méritent que l'on se concentre et que l'on se focalise sur l'essentiel, sur les vrais besoins, les vrais enjeux.

Améliorer et faire rayonner notre institution, c'est à nous, à vous et à tous les Bruxellois de le vouloir. C'est à nous, tous ensemble, de le faire !

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la présidente.- Je vous remercie et vous propose de nous retrouver à 16h45.

- La séance est suspendue à 16h17.

- La séance est reprise à 16h47.

DISCUSSION DE L'ALLOCATION DU GOUVERNEMENT

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Madame la présidente, vous me dites que c'est dans la capacité à traverser les tempêtes que l'on reconnaît les bons équipages et les bons capitaines. Encore faut-il pouvoir diriger un esquif plus résistant que le Radeau de la Méduse, dont les occupants ont fini par s'entre-dévorer !

(Sourires)

(Applaudissements de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente, de M. Fassi-Fihri, député, et de quelques membres du groupe DéFI)

Qu'il est étonnant pour notre séance plénière de rentrée de voir nos travaux ajournés et reportés à la suite des péripéties que nous observons à la Région. C'était là d'ailleurs le symptôme d'une situation qui, à mon sens, ne perdure que depuis trop longtemps : la Commission communautaire française est reléguée au second plan, et votre majorité, Madame la ministre-présidente, ne semble pas en meilleure santé que celle qui s'affiche à la Région.

Comment donc, dans ce contexte si particulier, la Commission communautaire française pourra-t-elle avancer sereinement dans ses missions ? Ceci sans parler des difficultés financières - par trop connues - de notre institution, qui ne font, d'année en année, qu'affirmer et renforcer nos craintes de la voir périliter

pour de bon. Vous prétendez que les budgets de la Commission communautaire française sont en équilibre. Nous aurons largement de quoi en débattre dans les prochaines semaines, en particulier lorsque nous aborderons la question des montants d'investissement neutralisés.

Madame la ministre-présidente, je vous rejoins sur un point : l'exemplarité, la transparence et la bonne gouvernance sont en effet les éléments que méritent les citoyens. Ils méritent par ailleurs des institutions crédibles, un service public de qualité et, avant toute chose, que leurs réelles préoccupations soient entendues et prises en considération par leurs représentants, quels qu'ils soient.

Pourtant, à écouter votre allocution de rentrée, force est de constater que maigre est votre bilan à un peu plus de dix-huit mois de la fin de la présente législature. Des dossiers importants avaient été annoncés. Qu'il est épuisant, en fin de compte, de constater que les phases de réalisation se font encore tant désirer ! Vous vous contentez et vous vous félicitez, mais je pense que les Bruxellois francophones méritent beaucoup et méritent plus.

J'en prends pour exemple le dossier relatif aux bureaux d'accueil pour primo-arrivants (BAPA). Ne trouvez-vous pas ironique de se rappeler qu'il y a deux ans de cela à peine, notre séance de rentrée s'ouvrait sur le thème de la crise des réfugiés et de la nécessité d'agir en leur faveur, de notre capacité à les intégrer dans la société, en leur apprenant la maîtrise de notre langue et nos valeurs chères au vivre ensemble ?

Depuis cette déclaration, on entend que deux bureaux d'accueil ont effectivement été ouverts, mais que dire de leur efficacité et opérationnalité sur le terrain ? Il vous aura donc fallu deux ans pour accoucher d'un système qui reste bancal. Bien sûr, les BAPA n'ont ouvert que tout récemment, par rapport au bureau néerlandophone.

C'est un argument que vous avez souvent fait vôtre pour justifier les lacunes du fonctionnement du parcours d'intégration. Pourtant cela ne peut suffire à expliquer que nos bureaux peinent à ce point à atteindre les objectifs fixés par la Commission communautaire française, alors que le *Brussels Onthaalbureau voor Inburgering* (BON), d'une capacité de 3.000 personnes par an, est arrivé à délivrer ce parcours à plus de 3.200 primo-arrivants l'année dernière. Quand la Commission communautaire française décidera-t-elle de se donner enfin les chances de réussir ?

Pourquoi ne pas s'inspirer de ce qui fonctionne bien ailleurs ? Là encore, ce n'est qu'une illustration supplémentaire de la distance qui sépare votre Collège des réalités et besoins du terrain. À coup de discours vantant les mérites du vivre ensemble et de la sacro-sainte cohésion sociale, vous avez nié les réelles préoccupations des Bruxellois francophones.

Quelles sont vos avancées sur la création de places dans les écoles et dans les crèches bruxelloises ? Vous aviez annoncé en début d'année 2016 un projet de construction d'une école secondaire sur le site du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (Ceria) à Anderlecht. Alors que la Commission communautaire française est davantage connue pour son offre de formations techniques et professionnelles, la nouvelle école à venir

sera donc une école secondaire générale à pédagogie active, d'une capacité de 1.200 places. L'heure de vérité est proche et nous aurons donc vite l'occasion de constater le bon aboutissement de ce projet et le respect des délais annoncés.

Quid de la date du début des travaux du nouveau hall omnisports ? Vous avez annoncé que cet établissement serait ouvert en 2019. Là aussi, la question des délais se pose, puisqu'il semble que ces travaux de grande ampleur n'ont même pas encore débuté.

Aussi devons-nous garder à l'esprit que l'objectif de création de nouvelles places, qu'il s'agisse de crèches ou d'écoles, et malgré la pression démographique grandissante dans la capitale, est, à lui seul, insuffisant. Encore faut-il, en parallèle, s'atteler à maintenir en bon état les bâtiments dont la Commission communautaire française a la charge. Il s'agit de rénover ces infrastructures, qui sont parfois très anciennes. Cela a souvent fait défaut par le passé et nous a entraînés à soulever régulièrement ce problème ici au parlement.

J'ai écouté attentivement vos autocongratulations sur la création de places dans les crèches. Sans vouloir atténuer votre enthousiasme, à l'heure actuelle, en Région bruxelloise, deux enfants sur trois ne trouvent toujours pas de place dans ces établissements, ce qui équivaut à un taux de couverture d'à peine 33%, contre 51% nécessaires selon ce que préconise la Ligue des familles. C'est un sujet dont nous pourrions parler toute une matinée lors de nos futurs débats.

En matière de formation professionnelle, nous avons pratiquement dû attendre plus de la moitié de la législature pour voir poindre le Plan formation 2020 et ses quelque 44 mesures. Près d'un an plus tard, quels sont ses succès, ses concrétisations, et les ajustements qu'il aura fallu mettre en œuvre pour toucher du bout des doigts les objectifs visés ? Sur les mesures et objectifs annoncés, combien ont-ils été à ce jour rencontrés ?

"Qualifier plus et qualifier mieux" est un agréable slogan à entendre, mais encore aurait-il fallu que l'offre de formations soit davantage en adéquation avec les exigences et les réalités du marché de l'emploi bruxellois, et que ces mêmes formations bénéficient d'une meilleure publicité pour donner envie aux jeunes de s'y engager. Des objectifs, mais pas d'agenda et pas d'objectifs chiffrés. En résumé, une inflation d'ambition et un déficit de réalisation.

Vous annoncez également l'intégration complète de Bruxelles Formation, du Service formation PME et des services de l'insertion socioprofessionnelle au sein de l'administration. Mme Rousseaux interviendra sur ce point dans quelques instants.

Quant aux matières de santé, là aussi, nous avons dû nous montrer patients. Le Plan de promotion de la santé, lui aussi bien fourni avec sa liste de dix priorités, ne nous aura été présenté qu'en juin dernier. Quant à l'appel à projets pour des réseaux de promotion de la santé et autres appels à candidatures pour les services d'accompagnement et de support, ils ne se sont clôturés que vendredi dernier. La mise en œuvre du plan prendra-t-elle autant de temps que ce qu'il aura fallu au gouvernement pour le coucher sur papier ?

Que dire enfin de l'implication de la Commission communautaire française dans les matières culturelles, si ce n'est sa perpétuelle stratégie du saupoudrage ? Sur les dossiers centraux, tels que celui de l'avenir du Pathé Palace, la Commission communautaire française est restée bien silencieuse et a préféré, une fois de plus, se cacher derrière ses insuffisances en trésorerie. Je croyais pourtant qu'outre les publics, la Commission communautaire française s'était également donné pour objectif le soutien aux talents émergents. Le Pathé Palace était l'une des premières vitrines bruxelloises pour la promotion du talent de nos artistes bruxellois dans le secteur cinématographique, mais visiblement, le gouvernement ne partage pas le même intérêt pour ce dossier, dont la pérennité est menacée.

Il est regrettable que la Commission communautaire française ne s'inscrive d'aucune façon dans la recherche d'une solution qui peine à être trouvée. La Fédération Wallonie-Bruxelles est, face à cela, bien impuissante également.

En attendant la réalisation de vos grands chantiers, la précarité ne cesse de se développer dans notre ville-région. Les grands discours sont inutiles : si les vôtres font encore une fois la part belle à la cohésion sociale, à l'intégration, à la solidarité et au vivre ensemble, il y a un certain nombre d'éléments qui sonnent creux, car ils sont infiniment loin des réels besoins et nécessités des Bruxellois francophones dans leur réalité quotidienne. À bien des égards, les solutions que vous formulez ne sont pas à la hauteur des enjeux de notre ville-région, frappée par le drame de la précarité et mise à l'épreuve d'un boom démographique qui frappe plus particulièrement un certain nombre de nos communes.

Si nous vous rejoignons très sincèrement sur votre intention de rompre avec la politique politicienne et d'en finir avec la politique en vase clos, il faudra, dès les jours prochains, que vous imposiez une nouvelle méthode de travail devant ce parlement, équilibrée, respectueuse, utile et concrète pour le quotidien des Bruxellois. En tant que membres de l'opposition, nous sommes ouverts à cette main tendue. Mais il faudra évidemment prouver que ce lien parfois bien compliqué entre majorité et opposition, ainsi que cette attitude qui nous amène souvent à des situations ubuesques où des propositions concrètes et justifiées de l'opposition sont balayées par la majorité par simple jeu politicien, puissent être enfin dépassés.

De ce point de vue, il vous revient de marquer l'histoire et de rompre avec cette triste et pitoyable stratégie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- J'aurai évidemment des accents moins dramatiques que mon collègue, puisque je n'irai pas jusqu'à dire que l'heure de vérité a sonné sur le Radeau de la Méduse. Dont acte.

Cette rentrée parlementaire ne ressemble à aucune de celles que j'ai connues. Je n'étais somme toute pas très loin des premières travées parlementaires. C'est assez spécial. Pourtant, nos objectifs restent identiques à la Commission communautaire française, et leur concrétisation reste urgente :

- offrir plus de places de crèches ;
- offrir plus de places dans un enseignement de qualité ;
- offrir une prise en charge soutenue en première ligne en social et en santé, dans un contexte où le fédéral "définance" davantage de jour en jour ces politiques ;
- travailler encore et toujours, dans la lignée de ce qu'il s'est passé durant la législature précédente, à une politique plus transversale en matière de handicap ;
- améliorer l'accès au sport et à la culture ;
- avoir une politique adaptée à notre réalité bruxelloise en promotion de la santé, qui est une nouvelle compétence ;
- relever les énormes défis que nous connaissons en formation professionnelle et en cohésion sociale.

Madame la ministre-présidente, vous l'avez dit, de nombreux chantiers ont été lancés et de nombreux autres débutent.

Pour mener à bien ces politiques, il est un ingrédient indispensable qui ne doit pas manquer : la confiance. Celle, d'une part, des membres du Collège et, d'autre part, celle que les citoyens ont en nos institutions et dont ils nous ont fait part par le vote qui a mené à la création de ce gouvernement et de ce parlement, pour cinq ans.

Si la motion adoptée tout à l'heure a permis de replacer cette confiance au centre des préoccupations, il est évident pour nous tous que nous ne pouvons pas nous permettre le luxe d'être en crise tout le temps. Nous ne pouvons pas paralyser l'avancée des décisions ou des subsides, étant donné qu'un nombre considérable d'organismes et d'associations en Commission communautaire française œuvrent tous les jours sur le terrain. Nous ne pouvons pas cesser d'irriguer ce terrain associatif bruxellois, qui est le fondement même des politiques de notre assemblée.

En d'autres termes, tout le monde avait besoin d'y voir clair. En ce début d'après-midi, le vote a montré que la confiance est le vœu de tous les partenaires de la majorité. Mon groupe s'en réjouit et espère que tous les partenaires sont sincères et se révéleront loyaux.

Mme la ministre-présidente l'a dit avec d'autres mots : la Commission communautaire française est une "petite" institution, malheureusement souvent méconnue. Pourtant, de par ses compétences et ce qu'elle représente, elle a déjà démontré qu'elle pouvait prendre sa place pour faire avancer des dossiers d'importance ou, au contraire, bloquer certaines décisions qui nous portent préjudice.

Le CETA en fut un exemple éclairant. Plus récemment, la motion en conflit d'intérêts sur la pension des enseignants en est un autre exemple emblématique. La Commission communautaire française dans sa capacité à unir ses forces, à créer des synergies, à s'ouvrir sur une méthode de travail particulière, dispose d'une force qui doit être mise au service des Bruxellois.

Je l'ai dit, la confiance et la loyauté sont essentielles pour poursuivre le travail du Collège. Travail ambitieux, comme en témoigne votre intervention en forme de

bilan, qui sera bientôt suivie par la déclaration de politique générale.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des réalisations, mais je tiens à dire que mon groupe félicite le Collège pour les efforts déployés pour offrir davantage de places en crèches, en particulier à un public fragilisé.

Mon groupe salue également le développement de nouveaux projets d'accès à la culture, et ce, dès le premier âge. Cette politique nous tient tout particulièrement à cœur.

Il me revient également de complimenter le Collège pour les efforts portés sur la formation professionnelle, qu'il s'agisse du nouveau contrat de gestion de Bruxelles Formation ou des nouvelles réformes en matière de simplification, de canalisation et d'efficacité dans ce domaine.

Lors de la Déclaration de politique générale, nous aurons l'occasion de débattre en profondeur des choix et ambitions du Collège, mais il me semble d'ores et déjà important de souligner les efforts et l'augmentation des moyens consacrés à la politique d'aide aux personnes handicapées.

Vous l'avez dit, et je le répète, mon groupe soutient votre volonté de continuer à mettre en place des politiques transversales permettant un meilleur accompagnement, une formation adaptée, mais aussi, un hébergement accessible et de qualité.

Je tiens en outre à saluer les efforts réalisés dans le champ de la cohésion sociale. L'année dernière déjà, je rappelais que la Commission communautaire française avait pris ses responsabilités. Aujourd'hui encore, notre Région doit faire face aux défis importants que constitue l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Malgré le contexte délétère créé par le niveau fédéral, que nous regrettons, nous assumons nos responsabilités. Nous manquons de places, nous le savons. Les deux BAPA ne pourront répondre seuls à la demande. J'invite donc le Collège à réfléchir à des solutions alternatives et ingénieuses, ainsi qu'à faire preuve de créativité.

Enfin, last but not least, j'aborderai la question de la bonne gouvernance. Bien avant la saga de l'été, en mars, vous avez manifesté, Madame la ministre-présidente, une véritable volonté de transparence. Elle s'est traduite par un souhait de donner plus de clarté aux appels à projets et aux sélections. Vous n'avez pas attendu que les projecteurs se braquent sur les dérives de certains.

Anticiper, changer les habitudes, améliorer le fonctionnement, apporter de la clarté, c'est ce que nos citoyens demandent, et vous aviez commencé à le faire.

Le temps n'est plus aux querelles, ni aux donneurs de leçons. Il est temps, chers collègues, de baisser le rideau sur ce dramatique spectacle politique que nous avons tous - certains de plein gré, la plupart contre leur gré - donné ces derniers mois. Il est temps, pour nous, de faire aboutir les chantiers.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Rousseaux.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Madame la ministre-présidente, Madame la ministre, en complément de l'intervention de M. Van Goidsenhoven, je voudrais développer un point important : la simplification du paysage de la formation.

S'il est vrai que le paysage de la formation professionnelle a toujours été complexe, que des simplifications peuvent certes être organisées et que des inégalités entre diplômés doivent être supprimées, nous constatons que vous annoncez aujourd'hui - cette fois clairement - l'intégration complète de Bruxelles Formation, du service de formation PME, ainsi que des missions des organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) de l'administration, pour former un seul service public de la formation professionnelle bruxelloise francophone.

Or, à plusieurs reprises, répondant aux remarques et observations que j'ai pu lui faire, le ministre Gosuin n'a cessé - et ce, voici encore quelques mois - de nier farouchement toute volonté d'intégrer le service de formation PME à celui de Bruxelles Formation. Ces deux types d'enseignement s'adressaient jusqu'à présent à des publics différents et étaient diffusés dans un esprit différent, ce qui importe beaucoup.

La formation en alternance de l'Espace formation PME (EFPME) s'adressait essentiellement à des étudiants, dans l'objectif d'en faire de futurs indépendants ou de futurs chefs d'entreprise. Bruxelles Formation visait essentiellement des demandeurs d'emploi, avec des formations généralement courtes, alors que celles de l'EFPME sont de deux ans, en principe.

Les dénégations d'hier de M. Gosuin et la déclaration gouvernementale d'aujourd'hui montrent le crédit que l'on peut accorder à la parole du ministre.

Dans la formation des PME, les résultats d'intégration sur le marché du travail sont de 80 à 92% selon les cycles, apprenti ou chef d'entreprise. Ce succès remarquable est dû, en grande partie, à l'implication des représentants des classes moyennes dans l'EFPME et au fait que les formateurs sont eux-mêmes chefs d'entreprise, indépendants et professionnels de la branche qu'ils enseignent.

La formation de nos jeunes a donc toujours été axée sur la pratique professionnelle dans ce réseau en alternance qui, rappelons-le, a été créé par les classes moyennes au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il est important de s'en souvenir.

Le groupe MR attend donc, Madame la ministre-présidente, que l'intégration annoncée des divers réseaux se fasse sur la base des principes et de l'esprit qui ont toujours été appliqués dans la formation des classes moyennes, et qu'elle profite donc à l'ensemble des personnes qui, demain, attendront une formation de qualité du futur service unique de la formation professionnelle bruxelloise francophone.

Nous resterons vigilants à ce sujet, car une formation adaptée, pratique et exigeante est la clé de l'emploi.

Le groupe MR souhaite ardemment que cette formation soit la meilleure possible pour tous, jeunes, étudiants,

apprentis, futurs chefs d'entreprise, chômeurs ou personnes cherchant une nouvelle qualification professionnelle.

C'est le devoir du monde politique de veiller à cette qualité et nous serons particulièrement attentifs à ce sujet.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Je commencerai avec un message tout particulier à l'attention des services du compte rendu : je serai tout à fait clair, bref et sans langue de bois. Ils comprendront.

Madame la ministre-présidente, j'ai entendu tout à l'heure - et cela se retrouve dans le texte que vous avez transmis - que vous étiez assez contente de vous-même, puisque vous avez dit : "Depuis que mon gouvernement est installé, nous avons méthodiquement et inlassablement déroulé, avec un succès considérable, une kyrielle impressionnante de mesures et d'actions pour répondre à ces défis."

(Sourires de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)

Comme vous, je suis quelqu'un d'optimiste. Toutefois, l'optimisme n'empêche pas un minimum de réalisme, car il ne faut pas exagérer. La majorité est tout de même relativement en lambeaux, surtout du côté francophone, car les difficultés ne se trouvent pas vraiment du côté néerlandophone.

Le vote de confiance qui vient de se produire au niveau régional illustre plutôt la méfiance au sein de la majorité. Il y a aussi un peu de méfiance ou de circonspection entre la majorité et l'opposition, mais on a parfois l'impression que la méfiance est encore plus importante entre certains partis de la majorité.

De notre côté, nous parlons avec tout le monde, avec tous les partis démocratiques en tout cas, et avec joie. Il s'agit d'un dialogue assumé sur la gouvernance, mais aussi sur le fond des dossiers.

Comme vous et d'autres, nous parlons aussi avec la société civile, le monde associatif et les citoyens parce que, si la majorité est en lambeaux, cette crise politique, qui a suivi les crises de gouvernance, a amplifié davantage encore la distance, mais surtout la méfiance entre les gens et les politiques. Beaucoup ont glissé d'une forme d'indifférence - "la politique ne m'intéresse pas" - à une véritable animosité ou hostilité. Nous sommes en effet régulièrement traités de "pourris", de gens "pas fiables", qui ne sont "préoccupés que par eux-mêmes". Il faut reconnaître que nous pouvons de temps à autre mériter ce type d'adjectifs.

J'interviendrai matière par matière, tantôt positivement, tantôt moins.

Madame la ministre-présidente, nous avons bien entendu votre appel, à l'instar de M. Van Goidsenhoven.

Nous avons déjà abordé à plusieurs reprises la question du décret relatif à la cohésion sociale. Pour nous, on vous l'a dit, il est important qu'il y ait une méthode de concertation avec les acteurs, ce qui ne paraît pas avoir

été le cas jusqu'à présent. Il y a eu une mini-concertation avec les communes et les concertations communales, mais les acteurs de la cohésion sociale souhaitent une totale remise à plat et une refondation de la politique de cohésion sociale, avec la réintégration d'un certain nombre d'activités, comme les activités communautaires de quartier, qui avaient progressivement été exclues du champ d'application du décret au profit quasi exclusif du soutien scolaire et de l'apprentissage du français.

Pour ce qui concerne les primo-arrivants, on sait qu'il faudrait bien plus que les deux bureaux d'accueil existants. D'ailleurs, le décret en prévoit six. Il manque des centaines de places si l'on veut respecter l'ordonnance de la Commission communautaire commune. Nous sommes dès lors dans l'expectative, dans la mesure où la politique est entamée, mais non poursuivie. Si l'obligation est instaurée alors que le nombre de places est insuffisant, ce sont les migrants et les primo-arrivants qui en feront les frais.

En santé, vous annoncez quelque chose d'intéressant : la mise en œuvre de passerelles entre le décret ambulatoire et celui de la promotion de la santé. Fort bien, mais je voudrais vous rappeler que dès le début de ce dossier, quand la Commission communautaire française a hérité de cette compétence, on a dit que celle-ci intégrerait le décret ambulatoire afin d'organiser des transversalités avec les autres secteurs. À l'époque, vous nous aviez dit qu'il fallait un décret sur la promotion de la santé, puisqu'on accueillait la compétence. Il s'agissait d'une sorte de marque symbolique. Et aujourd'hui, vous nous dites que vous avez fait deux choses différentes, mais qu'il faut créer des passerelles. C'est bien : pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? Nous allons donc attendre que vous les mettiez en place, ces passerelles.

Concernant la réduction des risques, un texte PS-DéFI sur les StériBornes, cosigné par Ecolo, vient d'être pris en considération. Il y a eu ici des avancées préalables au niveau de la reconnaissance d'un véritable secteur de la réduction des risques, avec des moyens d'action. Nous avons du reste déposé en Commission communautaire commune un texte sur la réduction des risques, qui reconnaît et agrée la diversité et la pluralité des actions, y compris via des salles de consommation à moindre risque.

Et donc, sur ces différents dossiers, et pour ce qui relève des aspects de la Commission communautaire française, nous espérons que les blocages, qui ne sont pas tant idéologiques que symboliques, vont sauter. Nous espérons que l'on va comprendre et accepter - sur la base des études scientifiques nationales et internationales - que les politiques de réduction des risques s'inscrivent en faveur de la santé publique, qu'il n'y a pas de risque de dégradation de la santé parce qu'on distribue des seringues et qu'on établit des salles de consommation, mais que cela conduit plutôt à une amélioration.

Pour certains, c'est encore difficile à accepter, à verbaliser ou à admettre. Nous espérons que ces blocages vont sauter et que l'on pourra encore plus avancer en Commission communautaire française sur la base du texte déposé, mais aussi, parallèlement, en Commission communautaire commune.

En matière de bonne gouvernance, vous dites dans votre exposé : "Dans un souci de bonne gouvernance, nous avons opté pour des appels à projets". Excusez-moi, mais bonne gouvernance et appels à projets ne sont pas toujours nécessairement compatibles à nos yeux.

Vous savez que, tant pour les travailleurs et travailleuses que pour la pérennité des actions, le secteur préfère fonctionner sur des bases d'agrèments et ne pas devoir réclamer tous les ans de nouveaux moyens pour mener tel ou tel petit projet, accumulant parfois jusqu'à dix subventions pour arriver à boucler le budget de l'asbl, mener les activités et payer le personnel.

Il y a donc déjà des questions à se poser sur le fond de la promotion de dispositions par appel à projets plutôt que par agrément ou par reconnaissance. Par ailleurs, nous avons un très mauvais souvenir de l'appel à projets Vivre ensemble, aussi parfois appelé "appel à projets Evere à Evere". La bonne gouvernance n'avait en effet pas été complètement de mise dans le cadre de la mise en œuvre de cet appel à projets.

J'en viens aux crèches et à la petite enfance. On ouvre doucement et peu sûrement ! L'année passée, nos calculs avaient montré un taux de couverture de 20%, en considérant les places proportionnées aux revenus, c'est-à-dire financièrement accessibles. Pour atteindre les objectifs internationaux de 33%, nous devions créer 4.400 places francophones supplémentaires. Or, en un an, d'après vos propres chiffres, nous avons gagné 174 places. À ce train-là, il nous faudra 25 ans pour atteindre le taux de couverture de 33%, sans tenir compte du boom démographique.

Pour nous, l'ouverture de places en crèche est une priorité. Nous avons essuyé un refus quand nous avons proposé que la Commission communautaire française devienne directement opérateur si les autres ne suivaient pas dans le cadre du décret, et même du décret élargi. Nous avons proposé en Commission communautaire commune qu'elle puisse financer directement, et pas sur les financements monocommunautaires. À chaque fois, il nous a été répondu que ce n'était pas possible.

En attendant, pour les Bruxelloises et les Bruxellois, trouver des places en crèche quand ils en ont besoin reste un parcours du combattant, à moins qu'ils y consacrent 700 ou 800 euros par mois, ou que l'un des parents parle parfaitement néerlandais ou soit diplômé en néerlandais. Il m'est donc difficile d'entendre votre discours de victoire.

Concernant la culture, nous relèverons un point positif dans ce que vous avez dit ou fait : le renforcement de l'asbl article 27. C'est un point extrêmement important de démocratisation de l'accès à la culture. Le "renforcement spécifique pour de nouveaux partenariats avec les associations de migrants" nous semble aussi extrêmement important et positif dans la perspective du vivre ensemble et de la cohésion sociale.

J'en viens au sport. Je ne peux que saluer votre soutien à l'association Panathlon, qui promeut le fair-play dans le sport, le sport pour toutes et tous, ainsi qu'une alimentation saine, et cela dans toutes les disciplines sportives. Il s'agit aujourd'hui de faire en sorte que l'ensemble des communes de la Région y adhèrent. Il

me revient qu'une commune - qui a parfois tendance à ne pas tout à fait se considérer comme une commune et qui, de temps en temps, porte un autre titre que celui de commune -, ne veut pas en être membre. Souvent, elle refuse de prendre part aux politiques régionales. Il y a là une majorité PS-MR qui refuse d'intégrer votre dispositif. Il serait bon qu'elle en fasse partie et que la Ville de Bruxelles accepte que, de temps en temps, des initiatives soutenues par la Région sont tout de même positives.

Je vous suggère aussi de trouver un endroit pour l'ouverture d'un nouvel espace de skate-board intérieur ou extérieur. Hormis celui des Ursulines à la gare de la Chapelle, qui est totalement investi, il n'y a plus aucun skate park public de grande ampleur. Il en existe de plus petite ampleur, un peu dispersés. Or, la demande des jeunes est très importante et il s'agit non seulement de pratiquer, mais aussi de se socialiser, de se regrouper, de se rencontrer.

J'en viens, avant de conclure, à la politique relative aux personnes handicapées. Comme vous le savez, c'est le budget le plus important de la Commission communautaire française. L'ambitieux décret relatif à l'inclusion qui a été voté sous la législature précédente crée une dynamique nouvelle et contient des mesures innovantes. Nous en attendons les arrêtés. Vous nous les annoncez pour le mois de décembre, soit plusieurs années après le début de cette législature et davantage encore par rapport au vote du texte.

Il aura fallu plus de temps pour concocter des arrêtés que pour établir les constats, organiser les tables rondes, rédiger et faire adopter le décret. Il y a une urgence dans toute une série de secteurs et, à part fustiger le gouvernement fédéral pour ses lenteurs en matière de double diagnostic, je ne vous ai pas entendue parler de nouveaux projets.

N'oublions pas non plus les suites à donner au Jeudi de l'hémicycle, initié par Evelyne Huytebroeck et soutenu par l'ensemble des membres de cette assemblée et par les services de la Commission communautaire française, sur la vie sexuelle et affective des personnes handicapées, lors duquel le cabinet de la ministre a promis de nouvelles initiatives sur la base du rapport réalisé en 2014.

Un mot enfin sur la procédure en conflit d'intérêts, à laquelle Mme Moureaux a fait référence. Le dossier relatif à la pension des enseignants est extrêmement important. M. Doulkeridis avait déposé une motion en conflit d'intérêt à la Communauté française et M. Fassi-Fihri l'avait fait ici. Nous aimerions avoir un suivi à ce sujet.

En conclusion, nous vous avons entendue, ainsi que votre appel à "toutes les personnes de bonne volonté au sein de cet hémicycle et en dehors".

(Remarques de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)

J'imagine, mais vous regardiez beaucoup M. Van Goidsenhoven. Je l'ai vu ! Vous avez essayé de l'accrocher, mais cela n'a pas marché ! Non seulement, vous avez fait appel aux hommes et femmes de bonne volonté, mais vous avez aussi posé un constat sur la nécessité de la fin de "la politique politicienne". C'est un

peu gonflé après le coup que nous a fait M. Vervoort lundi. Cependant, nous avons entendu cet appel et ce constat.

Nous n'avons qu'une chose à vous dire par rapport à cela : nous serons là et nous continuerons à participer activement au travail parlementaire, à vous contrôler, mais aussi à proposer, à promouvoir, à parler avec les acteurs de terrain, avec vous et d'autres partis. Parfois également sans vous, car il nous arrive de voir ces acteurs de terrain sans que vous soyez présente. Nous serons là au maximum pour les rencontres avec des personnes et organisations extérieures, mais aussi les débats qu'organise ce parlement.

Nous espérons qu'ils pourront continuer à se développer l'année prochaine, tout comme nous espérons que ces événements publics - souvent extrêmement intéressants - organisés par le parlement de la Commission communautaire française continueront d'exister. Nous continuerons à agir de la sorte, car c'est notre manière de faire depuis toujours, que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, et cela que votre parti soit dans une position tantôt arrogante, tantôt conciliante, suivant les circonstances.

Hier, le ministre-président de la Région a utilisé des comparaisons avec des westerns spaghetti, et ce, dans le cadre d'une réunion publique, puisque ses propos ont été publiés dans la presse. Il a parlé de bons et de truands, en mettant des étiquettes sur un certain nombre de personnes. Du reste, cette référence cinématographique est apparue dans les débats tout à l'heure en vue du vote de confiance à la Région.

Mais vous souvenez-vous de la réplique la plus emblématique du film en question, celle qui reste dans les annales ? C'est un classique. Non ? Je vais vous la livrer, ou plutôt c'est Clint Eastwood, le héros, qui la livre. Il dit, et j'ignore si je peux prendre la voix de Clint Eastwood...

(Sourires)

Cela me semble impossible. Il faudrait que je prenne la dégaine. J'attendais que Mme la ministre se concentre. J'aurais dû sortir le poncho et avoir la musique d'Ennio Morricone en fond sonore. Il dit : "Tu vois, le monde se divise en deux catégories : ceux qui ont un pistolet chargé et ceux qui creusent. Et toi, tu creuses."

(Sourires)

Franchement, ce n'est pas mal. En fait, j'espère que Clint Eastwood a tort. Il doit avoir tort, évidemment.

(Applaudissements de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)

C'est vrai qu'il a un tout petit peu raison, parce que la politique et le monde politique, ce sont trop souvent les brutes et les truands qui tirent à vue ou plus ou moins à vue et qui creusent souvent l'abîme de plus en plus profond entre les citoyens, les associations et le monde politique. Mais il a tort aussi, car nous ne sommes pas contraints à suivre uniquement des logiques de pistolets politiques chargés et d'enterrements politiques permanents. Ce n'est pas une fatalité de tirer ou de creuser en permanence et ce, pour aucun parti.

C'est vrai que l'on a un peu connu ce scénario cet été, entre les coups de M. Lutgen, les contre-coups de M. Vervoort. Il faut constater que, souvent, parmi les grands mâles dominants des partis politiques traditionnels, il peut y avoir cette tendance à tirer et à creuser.

Quant à nous, nous enregistrons avec joie votre volonté d'ouverture et de collégialité, Madame la ministre-présidente. Nous vous avons entendue et nous verrons ce que cela va donner. Je vous le répète : nous, écologistes, nous continuerons à faire de la politique, sans plus être les Bisounours que nous avons pu être dans un temps très lointain.

Mais nous le ferons sans armes, avec nos racines pacifistes. Car les racines de l'écologie politique sont profondément pacifistes, ancrées dans le monde associatif et dans un projet profondément démocratique et ouvert. Nous espérons vous retrouver sur ce terrain.

(Applaudissements de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente, sur les bancs des groupes Ecolo et DéFI)

Mme la présidente.- La parole est à M. Colson.

M. Michel Colson (DéFI).- Comme je n'ai pas la culture cinématographique d'Alain Maron, je m'abstiendrai de toute référence dans ce domaine. Il en va de même en chanson française, car j'aurais trop peur que notre présidente entonne de sa belle voix, le registre de Brassens : "Pauvre Martin, pauvre misère".

Malgré la crise politique de cet été et ses conséquences, qui continuent à plomber sérieusement le contrat de confiance entre les citoyens et la plupart de leurs représentants, DéFI s'inscrit résolument dans la défense des vertus, de l'exemplarité, de la bonne gouvernance, de la transparence et du respect des accords conclus dans quelque assemblée que ce soit. Et donc, aussi ici, au sein de ce Parlement francophone bruxellois, DéFI continuera inlassablement à défendre trois principes.

Le premier principe est l'éthique en politique. Cela passe par la lutte contre les conflits d'intérêts, l'objectivation des examens de recrutement, la systématisation des contrats de gestion et la limitation du plafond des rémunérations, en liant celles-ci à une présence effective des mandataires.

Le deuxième principe, c'est la rationalisation des structures, même si en Commission communautaire française, les efforts à accomplir sont probablement moins importants que ceux déjà réalisés, en matière économique notamment, au niveau de la Région.

Enfin, troisième principe : DéFI veut en finir une fois pour toutes avec le fait du prince. Nous défendrons ce principe partout et nous nous réjouissons d'en voir des traces dans votre allocution, Madame la ministre-présidente, notamment via la systématisation de la technique et de la logique de l'appel à projets.

Il faut en finir définitivement avec le saupoudrage de l'argent public et nous vous demandons formellement, Madame la ministre-présidente, de généraliser la règle des appels à projets pour l'octroi des subsides facultatifs et leur publication pour l'ensemble des membres du Collège.

Ces principes conditionnent notre soutien sans faille à la volonté de revoir, par exemple, le décret relatif à la cohésion sociale. Il devra faire l'objet de concertations réelles avec les communes et les associations. Mais la bonne gouvernance et l'efficacité exigent aussi de nous une forme d'humilité. C'est pourquoi, toujours en matière de cohésion sociale et dans le cadre de l'attention accordée à l'accueil des primo-arrivants, nous soutiendrons la Commission communautaire française dans sa volonté de discuter avec la Commission communautaire commune et la Flandre pour mettre en œuvre l'obligation du parcours d'accueil pour primo-arrivants.

En matière de santé, et toujours dans ce souci d'efficacité, DéFI sera particulièrement attentif aux liens indispensables à tisser entre le Plan de promotion de la santé de la Commission communautaire française, dont le cadre légal existe désormais, et le Plan de santé bruxellois (PSB), attendu du côté de la Commission communautaire commune.

Nous saluons, comme d'autres, les agréments de deux institutions pour la réduction des risques, mais souhaitons savoir si ces agréments seront suivis par d'autres. Merci de le préciser, Madame la ministre-présidente.

Je souhaiterais également savoir où en est l'important chantier relatif à la redéfinition des missions et des fonctions qui a été annoncé il y a quelques mois déjà.

DéFI soutiendra l'idée de la création de ponts annoncée entre le décret ambulatorio, qui permet l'agrément de services à durée indéterminée d'une part, et le décret relatif à la promotion de la santé, qui déploie une logique de projets à durée déterminée d'autre part. Nous nous réjouissons également de pouvoir passer prochainement à l'examen et au vote - nous l'espérons - du décret relatif au transport médico-sanitaire, avant la fin de cette année 2017, si j'ai bien noté.

DéFI continuera à soutenir et à encourager le Collège dans la poursuite de la création de places en crèches et se réjouit franchement, mais humblement, de voir notre institution subventionner près de 2.470 places sous cette législation.

Nous soutiendrons toute avancée en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap, tout comme nous soutiendrons le plan pluriannuel d'investissement, permettant l'avancée de projets importants, comme l'Aubier de l'Institut royal pour sourds et aveugles (IRSA) et le projet du nouveau centre pour enfants porté par le Centre de rééducation de l'enfance à Bruxelles (CREB).

Mais nous serons aussi particulièrement attentifs à l'évolution budgétaire de ce secteur, qui nous inquiète quelque peu, je vous le concède. Qui plus est, la directrice d'administration de ce secteur a démissionné et son remplacement, même s'il est en cours, ne s'annonce guère facile. Je souhaiterais donc, Mme la ministre-présidente, connaître les mesures prises pour assurer la transition puisque, selon mes informations, cette directrice serait en partance cette semaine.

En matière d'action sociale, et plus particulièrement au sujet de l'annonce relative à l'augmentation budgétaire pour les animations en faveur de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras), je souhaiterais interroger le Collège de la Commission

communautaire française pour savoir si finalement, il n'y a pas là une forme de double emploi, dans la mesure où l'Evras figure déjà dans les missions décrétales des centres de planning familial. Je vous remercie d'avance pour vos éclaircissements à cet égard.

Si DéFI ne peut que se réjouir, avec d'autres bien entendu, de l'ouverture d'une nouvelle maison d'accueil en Région bruxelloise pour des victimes de violences conjugales, il se montrera particulièrement attentif, toujours dans le respect des principes de bonne gouvernance et de transparence que j'ai édictés au début de mon intervention, à l'articulation prévue avec des projets au niveau de la Commission communautaire commune.

C'est le cas notamment à l'égard de la législation annoncée pour l'accueil des personnes sans abri, dossier complexe s'il en est. Sachez, Madame la ministre-présidente, que nous serons particulièrement attentifs à cet aspect lors des discussions de la déclaration de politique générale d'octobre.

En matière de culture, DéFI se retrouve pleinement dans la priorité accordée à l'accès à la culture, comme il salue le choix de simplifier les procédures administratives pour accélérer les circuits de décision et permettre aux opérateurs de bénéficier de leurs moyens de fonctionnement le plus tôt possible.

Mais nous le savons tous, pour atteindre ces objectifs, il faut bénéficier d'une administration performante. Et ce n'est pas la relative minceur des budgets prévus qui doit nous détourner de l'enjeu de doter également cette administration d'une direction dynamique et efficace dans les plus brefs délais.

En matière de sport, nous vous encourageons à poursuivre votre action en faveur des clubs sportifs bruxellois, et ce, en tenant compte d'un cadastre du sport à jour, à maintenir une volonté permanente d'informer au mieux les clubs des outils, initiatives et facilités mis à leur disposition, mais également à continuer la simplification administrative pour les clubs dans les démarches prévues, notamment en termes de demande de subsides et de matériel sportif.

Je viens d'y faire allusion à deux reprises dans mon intervention, il est vrai qu'une institution comme la nôtre ne peut fonctionner sans s'appuyer sur un service public de qualité. Nous saluons bien entendu la future réorganisation des services administratifs, avec l'objectif de centraliser au sein d'un service distinct les achats de biens et de services, comme la mise en place d'un service de contrôle interne et la création d'une fonction de comptable centralisateur des recettes.

Ces annonces se traduisent-elles par un nouveau plan de recrutement ? Si oui, comment sera-t-il phasé et planifié ? Nous souhaiterions obtenir des informations précises à ce sujet.

Nous soutiendrons la volonté du Collège de concrétiser la réorganisation de l'administration en partenariat avec les organisations syndicales, ainsi que la mise en place de l'évaluation finale des titulaires de mandat. Mais je voudrais aborder un des nombreux dadas de notre ministre de la Fonction publique, Cécile Jodogne : le télétravail. Les choses avancent visiblement, puisque si j'ai bien compris, le comité de direction se penche sur la

liste des fonctions qui pourraient entrer en ligne de compte. Le télétravail nécessite cependant aussi des moyens pour l'équipement des travailleurs. Avez-vous prévu, à cet égard, par exemple l'achat d'ordinateurs portables pour le personnel de la Commission communautaire française ?

Je vous informe d'ailleurs dès à présent que je me permettrai de vous interroger avec une autre casquette au Parlement régional bruxellois à ce sujet, puisque vous exercez la même responsabilité dans la sphère régionale.

J'en viens rapidement aux relations internationales pour vous exhorter, Madame la ministre-présidente, à redynamiser Wallonie-Bruxelles international (WBI), qui a malheureusement perdu une partie de la qualité de son travail. WBI se concentre quasi exclusivement sur le commerce extérieur et ne semble plus que travailler pour la Wallonie, ce qui est un comble dans les circonstances politiques du moment. Qui plus est, la défense du français laisse gravement à désirer. Nous y reviendrons dans d'autres débats.

En matière de formation, DéFI trouve tout naturellement sa marque dans les acquis considérables imprimés dans cette politique, qui demeure une des priorités de la majorité. J'aurais même tendance à dire "de toutes les majorités". Le Plan formation 2020 est le premier plan de l'histoire de la Région de Bruxelles-Capitale portant sur l'enjeu de la qualification, qui donne une vision pluriannuelle, intégrée de la formation et de la validation des compétences en tant que tremplin vers l'emploi.

C'est le fruit, et c'est la volonté de DéFI et du Collège, d'une démarche partagée avec les interlocuteurs sociaux bruxellois, consultés avec l'ensemble des partenaires, qui a permis de dégager les mesures prioritaires, le partenariat avec les entreprises, particulièrement sur les stages, le développement de l'alternance et la formation professionnelle individuelle en entreprise, le développement de toute la politique sectorielle au travers des accords-cadres et des pôles formation-emploi, la validation de compétences, et j'en passe.

Deuxième acquis : le décret exécuté et le nouveau contrat de gestion de Bruxelles Formation. Là aussi, pour la première fois, le contrat de gestion a été synchronisé avec celui d'Actiris, les textes présentant désormais des objectifs, des définitions et des indicateurs communs. Le nouveau contrat de gestion de Bruxelles Formation a été recentré sur un nombre limité de priorités, deux objectifs stratégiques et trois conditions de réussite. Il me plaît également de souligner que ces innovations sont plus largement inscrites encore dans le renforcement de la fonction de régisseur de Bruxelles Formation, prévue également par son nouveau contrat de gestion.

Troisième acquis : le développement de l'alternance. Dans ce cadre, l'Espace formation PME (EFP) et le Service formation PME (SFPME) ont œuvré à la création de dix nouveaux profils de formation pour cette rentrée de septembre 2017. Ils ont également mis en place une collaboration forte avec le nouveau centre d'éducation et de formation en alternance (CEFA) de la Commission communautaire française, en accueillant dans les locaux de l'EFP. Là encore, c'est une première en Belgique francophone, qui permettra de développer

des synergies et des partenariats entre ces deux opérateurs de l'enseignement en alternance.

Venons-en maintenant aux chantiers à venir. Le premier est celui - et il nous tient à cœur, Madame Rousseaux - de la rationalisation des structures publiques de formation. Cela permettra de mieux rencontrer les objectifs du Plan formation 2020, de rationaliser un paysage trop complexe, et donc, de permettre une plus grande lisibilité, et surtout une plus grande efficacité pour les publics concernés.

Deuxième chantier : le rassemblement de tous les outils intrafrancophones en matière de compétences et de qualifications. Il s'agira notamment de simplifier et de regrouper en un seul organisme d'intérêt public (OIP) les structures de coopération Wallonie-Bruxelles en charge des politiques du développement des compétences tout au long de la vie, via un seul accord de coopération, et d'assurer les coopérations fonctionnelles et un rapprochement physique de cet OIP avec les autres organismes dédiés à l'éducation et à la formation communs aux Wallons et aux Bruxellois.

Troisième chantier : la simplification du financement des organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) et la reprise de la gestion par Bruxelles Formation.

Voilà ce que nous inspire l'allocution de la présidente du Collège de la Commission communautaire française.

Mais la bonne gouvernance doit également concerner notre institution, le Parlement francophone bruxellois. À cet égard, DÉFI propose, vu le succès important et positif rencontré par les Jeudis de l'hémicycle, de les "consacrer" en les "institutionnalisant". Nous devons conserver à ces débats fondamentaux avec les secteurs associatifs toute leur spontanéité, mais nous avons le devoir, à présent, vu leur succès, de leur assurer un suivi officiel sur la base de rapports.

Je vous remercie d'avance pour l'accueil et la réflexion que vous inspirera cette proposition, et je vous remercie de votre attention. Au travail !

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente. - La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). - Nous entamons cette quatrième année de législature dans un contexte particulier. On l'a déjà suffisamment dit.

Vous l'aurez compris, Madame la ministre-présidente, tout comme à la Région, mon groupe sera loyal à l'accord de gouvernement. Une loyauté à tout l'accord et dans toutes les compétences. Nous entendons que cette loyauté soit évidemment réciproque.

Pour nous, c'est une question de responsabilité. À mon tour, je vais faire une citation. Ce ne sera pas un extrait cinématographique ou une chanson, mais je citerai Paulo Coelho, auteur bien connu, dans l'intéressant ouvrage "Le manuscrit retrouvé". Évoquant la loyauté, il dit ceci : "La loyauté ne peut jamais être imposée par la force, par la peur, par l'insécurité ou par l'intimidation. Elle est un choix que seuls les esprits forts ont le courage de faire." Je trouve cette citation particulièrement d'actualité.

Et ce choix, nous le posons. Cependant, il n'est pas aveugle. Nous veillerons en effet continuellement à ce que votre gouvernement observe le strict respect de l'accord de majorité, ainsi que les meilleures pratiques de gouvernance. Sur ce point, sans surprise là encore, nos exigences seront les mêmes que celles que nous avons exprimées pour la Région. Je cite, en vrac, la publication systématique de tous les subsides, la meilleure gestion des appels à projets, le pluralisme systématique pour les jurys, l'indépendance, l'objectivation des désignations et d'autres mesures complémentaires à ce qui a déjà été annoncé.

Quant au respect strict de l'accord, sans empiéter sur le débat consécuteur à la déclaration de politique générale que nous aurons dans un mois, je voudrais tout de même pointer quelques éléments importants à nos yeux pour la suite de cette législature.

D'abord, l'accueil des primo-arrivants. Si nous saluons le travail des deux bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA), nous restons attentifs à l'articulation du caractère obligatoire, qui relève, on le sait, de la Commission communautaire commune.

La réforme du décret relatif à la cohésion sociale sera également importante à nos yeux, tant sur le plan des objectifs que des modalités ou des conditions de mise en œuvre. Mais cela ne peut évidemment se faire qu'avec l'inclusion du monde associatif et des acteurs de terrain, qui sont en première ligne dans la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale à Bruxelles.

Troisième point saillant : les personnes âgées. Nous saluons l'augmentation des moyens alloués au Service d'écoute pour personnes âgées maltraitées (Sepam). Il est vrai qu'une grande partie de cette maltraitance concerne les plus de 80 ans et se déroule en institution. Un tiers des faits signalés le sont en revanche à domicile. C'est fondamental pour nous.

Cependant, il peut être intéressant d'aborder ce problème dans l'autre sens : non pas sous l'angle de la lutte contre la maltraitance, mais sous celui de la promotion de la bienveillance. Cette bienveillance peut être déclinée à travers les politiques de maintien à domicile, dans le cadre de la formation des professionnels, ou encore via l'amélioration du statut de l'aidant proche.

En matière d'action sociale toujours, on peut se réjouir du fait que bientôt, toutes les écoles - maternelles, primaires et secondaires - bruxelloises seront concernées par la politique et les animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras) et ce, grâce aux moyens additionnels qui ont d'ores et déjà été prévus au budget 2017.

Nous saluons aussi les efforts de la ministre en matière de lutte contre les violences conjugales et son soutien apporté à la création, en Région bruxelloise, d'une nouvelle maison d'accueil pour les victimes de violences conjugales.

La charte associative est un enjeu fondamental, à nos yeux, pour la suite de cette législature et, de manière plus large, en matière de gestion publique.

Plus encore à la Commission communautaire française qu'aux autres niveaux de pouvoir, nous savons tous que le secteur associatif est primordial, car c'est lui qui met

en œuvre l'essentiel de nos politiques. Il est censé être un partenaire des pouvoirs publics. La mise en œuvre de la charte associative est donc primordiale à nos yeux.

Mais ce secteur ne sera pas vraiment un partenaire à part entière ou ne sera pas entièrement un partenaire agissant d'égal à égal avec les pouvoirs publics tant que nous serons dans une logique d'État opérateur plutôt que dans une logique d'État régulateur.

Pour nous, la charte permettra de régler ce problème et offrira au secteur associatif l'équité dans les décisions, notamment de subsidiation, ainsi que le respect et la reconnaissance des pouvoirs publics à l'égard du travail et de l'engagement, tant de ses bénévoles que de ses professionnels. Elle offrira également la sécurité financière au tissu associatif, ce qui est primordial.

J'en viens à la formation professionnelle, qui constitue, chacun en convient, un enjeu majeur pour les Bruxellois. En ce qui nous concerne, nous attendons beaucoup de la validation des compétences, qui est une vraie promesse dans laquelle nous plaçons beaucoup d'espoirs. Nous espérons atteindre cet objectif de 2.000 titres délivrés annuellement à Bruxelles.

Quant au Plan formation 2020, sans le passer en revue - peut-être le fera-t-on davantage dans un mois -, nous sommes convaincus qu'il ne pourra réussir qu'avec des organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) forts. La réforme annoncée de leur mode de financement devient donc capitale à nos yeux. Elle se discute depuis un certain temps et est annoncée pour la fin de l'année en cours. Nous y serons attentifs.

J'en profite pour attirer une fois de plus l'attention de votre gouvernement et celui de la Région bruxelloise sur la réforme du régime des agents contractuels subventionnés (ACS). Il est vrai que celui-ci est davantage du ressort régional, mais il s'agit d'une politique qui a un impact important sur le non-marchand, et donc sur le secteur associatif dépendant de la Commission communautaire française.

On sait que cette réforme, si elle met en péril la logique d'octroi des ACS par un système de rotation, comme cela a été évoqué, risque de sacrifier le non-marchand. Nous serons donc particulièrement vigilants à cet égard. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises et je profite de cette prise de parole pour insister à nouveau sur ce point.

En matière de politique de handicap, nous serons vigilants au sujet de la mise en œuvre du décret relatif à la prise en compte de la dimension du handicap dans toutes les politiques (handistreaming). Ce décret est important de par sa logique de transversalité, certains de mes prédécesseurs à cette tribune l'ont rappelé. Cette transversalité peut offrir de vrais plus à la vie quotidienne des personnes porteuses d'un handicap à Bruxelles. Nous souhaiterions également que cette logique de transversalité pénètre d'autres matières et d'autres compétences, notamment la santé, qui reste trop cloisonnée.

En santé précisément, nous nous réjouissons de l'adoption du Plan stratégique de promotion de la santé 2018-2022. Comme nous le savons, les politiques de promotion et de prévention de la santé constituent la base de la pyramide des soins de santé et permettent de réguler les coûts de ces soins. Elles constituent le

pilier de toutes les politiques en santé publique. Nous regrettons cependant le caractère récurrent des appels à projets et l'échéance trop serrée pour les associations, qui s'en plaignent par ailleurs. Dans un souci de bonne gouvernance, nous veillerons aux différents critères de sélection et attendons de pied ferme la mise en œuvre de ce plan.

Les relations internationales peuvent sembler être une compétence accessoire ou secondaire, alors qu'elles ne le sont pas. On l'a d'ailleurs vu avec le débat autour du Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA) l'année dernière. Nous nous félicitons du rôle joué par la Commission communautaire française et par votre gouvernement dans ce dossier.

Concernant le CETA, nous attendons maintenant l'avis de la Cour européenne de justice, qui doit vérifier la compatibilité des mécanismes d'arbitrage (ICS) avec les traités européens. Mon groupe continuera à garder un œil particulièrement attentif sur ce dossier.

Je ne serai pas plus long, Madame la présidente. Je n'évoquerai donc pas les autres compétences, qui comportent aussi des priorités importantes pour nous, comme la petite enfance ou la culture, qui me tient particulièrement à cœur, de même que le sport.

Nous y reviendrons plus longuement au moment de la déclaration de politique générale.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Geraets.

Mme Claire Geraets (PTB*PVDA-GO!).- J'ai bien entendu vos réalisations et vos projets, mais il me reste quelques questions concernant les urgences sociales à Bruxelles, en particulier dans les secteurs des crèches et du handicap.

Vous dites avoir créé 174 places de crèches durant les douze derniers mois, depuis septembre 2016. J'ai repris votre déclaration devant le parlement de la Commission communautaire française en 2014 : vous y annonciez la création de 7.700 nouvelles places en dix ans - et donc de 3.750 places en cinq ans. À un an et demi de la fin de la législature, il ne s'agit désormais, selon vous, plus que de 2.476 places, à terme.

Ma question est simple : comment allez-vous tenir vos engagements et ouvrir 1.300 places supplémentaires en un an et demi ? Pour les familles, le contraire serait incompréhensible : bon nombre d'entre elles sont dans le désarroi. Les budgets sont là, l'encours augmente et s'accumule au fil des années, mais la Commission communautaire française refuse de se poser comme opérateur pour ouvrir des places en son nom propre.

Concernant le handicap, certaines familles sont aussi dans l'urgence. J'avais interpellé en juin la ministre Fremault à propos de l'absence d'accord de coopération - attendu depuis 2014 - entre la Commission communautaire française et la Région wallonne pour l'accueil en urgence des personnes en situation de grande dépendance. Cet accord permettrait à la Commission communautaire française de subsidier des places pour des Bruxellois en Wallonie. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Si cet accord n'est pas en vue, quelles sont les solutions prévues pour la prise en charge de ces situations d'urgence ?

Concernant le handicap, une question importante a trait à la prise en charge précoce et intensive de l'autisme par les bonnes pratiques, en collaboration éventuellement avec l'État fédéral, afin d'éviter le surhandicap et les drames qu'il engendre à l'âge adulte.

Je vous rappelle que l'autisme concerne environ une naissance sur soixante à une naissance sur cent. En 2013, à Bruxelles, il y a eu 25.000 naissances. Si on considère que 90% des naissances sont francophones, cela signifie qu'environ 250 enfants par an devraient être suivis de façon précoce pour éviter les drames.

Ce sont les questions urgentes que je souhaitais vous poser. Si je ne reçois pas de réponses aujourd'hui, j'espère pouvoir en obtenir lors de votre déclaration de politique générale.

- La séance est suspendue à 18h01.

- La séance est reprise à 18h03.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Je remercie l'ensemble des intervenants, de l'opposition comme de la majorité. Je trouve que le débat que nous avons aujourd'hui est plutôt d'une grande qualité, chacun ayant estimé qu'il était important. Ce fut peut-être un peu moins le cas de M. Van Goidsenhoven mais, lorsqu'il a commencé, l'ange n'était peut-être pas encore passé. Cela a été trop vite !

Je voudrais vraiment souligner le caractère plutôt serein et apaisé des échanges auxquels chacun d'entre vous s'est livré à cette tribune. Je voulais vous en remercier.

Je voudrais encore remercier le personnel des services du Parlement francophone bruxellois pour l'assistance qu'il nous prête et le travail qu'il réalise, permettant ainsi à notre institution de fonctionner de manière efficace.

Il est vrai que nous sommes souvent le parent pauvre, puisqu'à chaque fois, je dois constater que notre assemblée doit se calquer sur les aventures qui émaillent la vie de notre parlement régional. Du coup, nous nous trouvons souvent dans une situation d'inconfort qu'il nous faut malheureusement supporter. Je serai donc peut-être incomplète, puisque vous imaginez bien que j'ai eu très peu de temps pour dialoguer avec les représentants de mes collègues sur les questions précises que vous avez posées. Je voudrais d'ailleurs les remercier pour leur patience et leur présence.

Je voudrais également remercier la présidente, même si j'ai pu déjà le faire tout à l'heure à l'occasion de son intronisation. Je tiens à réitérer tous les vœux du gouvernement, pour qu'elle puisse assurer sa fonction de présidente de la meilleure façon possible, au bénéfice de l'ensemble des groupes politiques, de l'ensemble des citoyens qui profitent du travail de cette assemblée et des associations auxquelles nous sommes tous et toutes attachés.

En ce qui concerne l'épisode de la crise que nous avons connue, chacun s'est exprimé et j'entends que tout le

monde s'inscrit dans une démarche constructive de cohésion et de pacification. Je pense qu'aujourd'hui, avec le vote de confiance de cet après-midi, nous pouvons construire une autre façon de faire de la politique, mais aussi clarifier au mieux nos positions.

J'ai entendu plusieurs d'entre vous - et je voudrais partager cette analyse - au sujet de l'accord de majorité. Vous avez ont annoncé votre loyauté à son égard. Ce sont des accords scellés. C'est le minimum que nous puissions faire. J'entends aussi - et nous nous inscrivons dans cette démarche - que cet accord de majorité évolue, non seulement dans le cadre de nouveaux projets, mais aussi à la lumière de tout ce que nous avons connu au niveau politique ces derniers temps, et des affaires qui ont meurtri notre image d'hommes et de femmes politiques, en raison des fautes commises par certains d'entre nous.

Les partis de la majorité, comme ceux de l'opposition, nous nous sommes tous inscrits dans une démarche d'objectivation, de transparence et de bonne gouvernance. À la lumière de tout cela, notre accord de majorité de 2014 va évoluer en fonction des valeurs que nous défendons tous aujourd'hui, pour préserver notre travail de responsables politiques et nos valeurs d'éthique politique.

Sur ce plan aussi, je crois que l'ensemble des représentants politiques partagent cette vision aujourd'hui.

M. Van Goidsenhoven, les Bruxellois ont des préoccupations qui ne consistent pas toujours à contempler les toiles du peintre Théodore Géricault.

Personnellement, comme vous le savez, pendant mon temps libre, j'aime écouter de la musique. Vous qui êtes historien, vous savez sans doute ce que chantait Georges Brassens à propos du Radeau de la Méduse. Il vous le dirait mieux que moi : "Non, ce n'était pas le Radeau de la Méduse, ce bateau, n'en déplaie aux jeteurs de sorts. Des bateaux, j'en ai pris beaucoup. Mais croyez-moi, celui-ci arrivera à bon port, et ce, sans virer de bord".

Ce n'est pas mal, n'est-ce pas ?

(Applaudissements et sourires)

Vous avez aimé ?

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- J'apprécie. Vos collaborateurs ont bien travaillé.

(Sourires de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente, et remarques de M. Michel Colson, député)

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Pour ce qui est de la volonté de transparence, le passage systématique par des appels à projets fera l'objet d'un groupe de travail dans les semaines à venir. Le but sera notamment de voir comment implémenter au mieux cette volonté sur le terrain, au plus près des réalités de chaque secteur et de chaque compétence, pour chaque ministre de mon gouvernement. L'objectif est aussi de ne pas compliquer la vie du secteur associatif, tout en avançant le plus loin possible dans cette transparence appelée de manière très explicite par M. Colson, mais aussi par l'ensemble des collègues aujourd'hui.

Plusieurs d'entre vous sont intervenus sur la question des bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA) pour dire qu'ils se réjouissent, effectivement, que ces outils fonctionnent bien. Cependant, je l'ai dit, on sait aussi que ces deux BAPA ne suffiront pas pour absorber toute la demande du terrain. Évidemment, dans le cadre des discussions budgétaires, nous allons devoir repenser l'ensemble des priorités, pour voir comment rencontrer au maximum la demande de cours de français ou d'alphabétisation, nécessaires à la vie sociale, mais aussi à l'obtention de la nationalité.

Il faudra être créatif, mais ce sera dans le cadre d'un budget étriqué, la Commission communautaire française n'ayant pas de pouvoir fiscal.

Pour ce qui concerne la formation, plusieurs intervenants ont manifesté leur intérêt à l'égard du Plan de formation 2020. Il a été structuré en des actions avec de nouveaux financements, notamment la garantie jeunes, qui existe depuis le début de la législature.

Contrairement à ce qui a été dit, ce plan contient des objectifs systématiquement précis et chiffrés. Ces objectifs sont globalement non seulement atteints, mais même dépassés pour ce qui concerne les chercheurs d'emploi.

Comment expliquer, Madame Rousseaux, que les objectifs de la législation soient dépassés ? L'objectif de 20.000 places a été dépassé, puisque nous en sommes à 21.899 places pour chercheurs d'emploi régies par Bruxelles Formation. Cet objectif a été approfondi de manière plus ambitieuse, pour former 20.000 chercheurs d'emploi. Notre vision consiste en une augmentation dans ces formations régies par Bruxelles Formation de 2.300 chercheurs d'emploi en 2020, en formation ou en stage. Nous avons atteint 2.421 chercheurs d'emploi formés ou en stage en 2016.

Comment expliquer aussi que les entreprises répondent à l'appel ? Le Plan de formation 2020 contient 44 mesures, dont 41 sont en cours. Deux sont mises en œuvre et trois le seront en 2018. Le Plan de formation 2020 a permis et intègre des ajustements structurels fondamentaux de pilotage de l'offre de formation. Les coopérations se multiplient avec Bruxelles Formation, le VDAB Brussel, l'Espace formation PME (EFPME) et l'enseignement de promotion sociale.

Comment expliquer aussi que dans le Plan de formation 2020 et les outils, notamment ceux du bassin qu'il intègre à ceux de Bruxelles Formation, dix nouvelles formations innovantes ont encore été proposées à cette rentrée en formation PME en alternance ? Les métiers en pénurie sont pilotés en Région de Bruxelles-Capitale et des réponses nouvelles et innovantes y sont apportées. Les mesures relatives aux groupes cibles Activa vont permettre de multiplier nos actions. Pour rappel, plus de 80% des fonctions critiques sont couvertes par Bruxelles Formation.

Concernant la santé et les passerelles avec l'ambulatoire, il ne faut pas confondre le niveau décrétal - nous avons effectivement été le réceptacle d'une compétence communautaire - et la mise en œuvre du travail sur le terrain. Par ailleurs, même si les deux niveaux sont liés, ce à quoi nous voulons aboutir, c'est une politique de santé cohérente, dans laquelle les deux

approches sont complémentaires, rassemblant et reconnaissant leurs spécificités.

La préoccupation centrale du gouvernement reste plus que jamais la santé des Bruxelloises et des Bruxellois, et leurs besoins qui sont, vous le savez, très importants.

Il est normal de passer par ces phases, puisqu'il faut d'abord avoir un dispositif décrétal avant de penser à créer des passerelles. On doit pouvoir simplifier et mutualiser les outils, pour faire en sorte qu'ils soient performants sur le terrain.

C'est aussi une façon de montrer que nous nous inscrivons dans la bonne gouvernance, avec l'élaboration d'un plan de promotion de la santé qui présente des priorités stratégiques et thématiques claires, et des appels à projets basés sur ces priorités. Le souci est bien celui de la clarté et de la transparence pour les opérateurs et les citoyens.

J'ai bien entendu, aussi, la demande de prolongation des délais, ou de délais plus longs. Je transmettrai le message à ma collègue.

En ce qui concerne l'agenda des appels à projets, le dispositif sera opérationnel dès le 1er janvier 2018.

Quant à savoir si la reconnaissance des missions de réduction des risques déjà réalisées pour deux institutions pourrait concerner d'autres structures, la procédure prévoit que ce soient les services agréés qui introduisent une telle demande. Pour le moment, nous n'en avons pas reçu d'autres. Nous examinerons évidemment toute demande qui nous parviendrait dans le futur.

Je partage l'analyse de M. Maron en la matière et je n'ai pas de tabou sur la réduction de risques. Je crois que vous me connaissez suffisamment. J'ai géré cette compétence durant cinq ans à la Fédération Wallonie-Bruxelles et je partage votre avis.

En ce qui concerne la fonction publique, nous avons acté la démission de Mme Gailly, qui s'en va dans les jours qui viennent. Pour assurer l'intérim, c'est Bernadette Lambrechts, l'administratrice générale, qui gèrera les deux services - puisque nous avons deux directrices d'administration qui quittent leurs fonctions -, en collaboration avec les conseillers chefs de service, pour coordonner le travail et garantir la continuité du service public.

Un appel à candidatures a été lancé et, à terme, les choses devraient rentrer dans l'ordre, mais il faut d'abord que les procédures se déroulent, avec les délais que cela suppose.

Concernant la nouvelle école secondaire et le hall omnisports, M. Van Goidsenhoven, la Commission communautaire française apporte sa pierre à l'édifice pour la création de places dans le cadre et dans la réponse à l'essor démographique que notre Région connaît. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'installer une nouvelle école sur le site du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (Ceria).

Le but de la Commission communautaire française était aussi de diversifier notre enseignement. Nous avons

effectivement une spécialisation dans l'enseignement technique, professionnel, de promotion sociale et en haute école. Nous avons aussi une école supérieure des arts du cirque, etc. Mais nous voulions aussi un enseignement assez singulier, basé sur les résultats plutôt performants d'expériences en Belgique, mais surtout à l'étranger. Ces expériences ont vraiment permis à des jeunes de trouver un sens à leur instruction et de bénéficier d'une éducation particulière.

La pédagogie active est vraiment un domaine qui peut apporter un plus au paysage actuel de la Commission communautaire française. S'il faut créer des places, nous pouvons aussi décider d'offrir une chance à des parents qui n'ont pas spécialement envie d'avoir leur enfant dans l'enseignement technique ou professionnel, mais qui ont envie d'une pédagogie intéressante.

Je lance d'ailleurs un appel à la présidente de notre assemblée. En effet, nous organisons un colloque en 2018 avec l'apport d'experts internationaux sur la pédagogie active, auquel nous associerons les communes et les villes qui sont exemplaires en la matière. Je serais ravie de conclure un partenariat entre mon secteur de l'enseignement et le parlement pour organiser ce colloque dans cette assemblée, si vous êtes d'accord.

Mme la présidente.- Certainement. Nous allons organiser plus de colloques que nos Jeudis de l'hémicycle.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Nous aurons l'occasion d'en discuter, mais je pense que cela pourrait avoir du sens que notre parlement se saisisse de cette question et de ce débat. Il serait intéressant que notre parlement s'ouvre à cela.

Donc, mon équipe découvre à l'instant cette proposition. C'est une aventure. Pendant les derniers dix-huit mois de la législature, nous allons essayer de renforcer encore plus les liens entre le gouvernement et le parlement, et pas seulement avec la majorité. J'ai bien entendu M. Maron et j'ai bien senti que de son côté, il faisait un petit pas vers nous. Je lui ouvre les bras !

(Sourires de M. Alain Maron, député)

Pour répondre à M. Van Goidsenhoven, au niveau de la construction de cette école, le cahier spécial des charges a été approuvé début juillet, même si la situation politique était compliquée. Cinq bureaux d'architecture sont en train de travailler d'arrache-pied pour nous présenter des projets début novembre. Si tout se passe bien, les travaux devraient être entamés début 2019 et se terminer deux ans plus tard.

Cependant, nous n'allons pas attendre que l'école soit construite pour y installer de nouveaux élèves, mais nous allons travailler avec des espaces et des bâtiments mobiles. Cela nous permettra peut-être d'accueillir dès l'année prochaine une volée d'étudiants.

Le complexe omnisports s'inscrit dans le projet de nouvelle école, parce que le hall omnisports qui existe aujourd'hui est un acte architectural assez faible d'après les experts qui l'ont analysé, même si cela vexait certains de mes prédécesseurs. L'idée est simplement de ne pas le faire disparaître, mais d'avoir quelque chose de pertinent sur le territoire.

Concernant la petite enfance, Madame Geraets, vous comptez bien. Il est vrai que dans la déclaration de politique communautaire de 2014, nous nous étions engagés à créer 3.750 places durant la législature. Mais vous savez aussi que nous sommes dépendants de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et des discussions avec les entités francophones. Dans les discussions avec ces divers interlocuteurs, nous avons obtenu la possibilité de réaliser à peu près 2.500 places, ce qui est un peu en deçà de notre objectif de départ.

Vous devez aussi comprendre que nous sommes l'un des partenaires, mais que malheureusement, nous ne pouvons pas suppléer le fait que l'accord que nous avons obtenu se limite à ce montant-là, malheureusement. Bien entendu, nous savons que pour un certain nombre d'acteurs de services publics, comme les communes, et pour les structures associatives qui créent des places, nous sommes un partenaire financier important dans le soutien et la création de ces nouvelles places. Ceci en vertu du décret que nous avons modifié, qui permet de tenir compte de situations ou de quartiers plus défavorisés.

Malheureusement, notre budget est limité. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point lors de la déclaration de politique générale, avec les perspectives budgétaires pour 2018.

Concernant Wallonie-Bruxelles international (WBI), nous avons réalisé de nombreux progrès. Je ne veux pas partager l'analyse consistant à dire qu'à WBI, les patrons ont la double casquette de l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEX) et de WBI. Il est vrai qu'ils doivent naviguer entre deux pôles : le secteur économique, qui est très important, et le soutien à la francophonie et à toutes ses valeurs et tous ses principes. Il n'est pas toujours simple de naviguer entre les deux, même s'il existe deux administrations bien distinctes.

Il est vrai aussi que la Commission communautaire française est un petit Poucet dans le paysage francophone par rapport à un outil comme WBI. Nous sommes toutefois très fortement attachés à cet outil. Nous poursuivons nos efforts, comme vous avez pu le voir avec ma collègue Céline Fremault. Elle continue à travailler dans ce sens, dans le cadre des accords mixtes, en y intégrant les priorités de travail de la Commission communautaire française - nous avons insisté sur ce point - avec les partenaires francophones. C'est un élément très important pour nous. La défense de la langue française reste aussi une priorité importante.

Nous sommes donc très vigilants à cet égard, mais nous ne voulons pas non plus nous positionner contre la dimension économique, qui peut également servir. Ce sont deux outils différents. Même s'ils ont le même patron ou la même patronne, le travail n'est pas le même.

Concernant les centres de planning familial et les modules de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras), lorsque, avec Marie-Dominique Simonet, nous étions ministres à la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons inscrit dans le décret relatif aux missions la mise en place de modules Evras dans l'enseignement et en faveur des écoles. C'est donc pour moi une priorité, même si ce n'est pas moi qui la gère au sein du gouvernement.

Je ne pense pas que les centres de planning familial répondent ou absorbent toute la formation ou l'information à donner aux écoles. Malheureusement, en effet, certaines d'entre elles ne se déplacent pas ou n'accueillent pas les centres de planning familial. Nous devons donc libérer des moyens supplémentaires importants pour continuer à apporter cette offre de modules Evras à tous les élèves bruxellois. Ce n'est pas incompatible et je ne veux donc pas garder cela dans la "case" des centres de planning.

Au sujet des violences conjugales, vous avez insisté sur la nécessité de poursuivre notre politique en la matière. Concernant le décret relatif à l'inclusion, depuis les premiers arrêtés passés en 2015, qui concernaient les aides individuelles et les aides à l'emploi, les groupes de travail se sont réunis et ont établi les structures et les grandes lignes des arrêtés d'inclusion.

Pour les projets particuliers, l'arrêté est passé en seconde lecture au gouvernement après la demande d'avis du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé et il est soumis au Conseil d'État. Il devrait logiquement entrer en vigueur aux alentours du 1er janvier 2018. Cet arrêté distingue les projets particuliers de courte durée, les projets innovants pour trois ans renouvelables et l'agrément pour les projets particuliers. L'arrêté traite aussi des labels et des reconnaissances.

Un second arrêté important est passé en septembre au gouvernement. Il traite des modalités d'agrément, de l'octroi, de la modification et du retrait de celui-ci pour toutes les institutions. Il est actuellement soumis au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé.

Un troisième train de cinq arrêtés est prêt et sera soumis incessamment en première lecture au gouvernement. Il représente un très large pan du secteur ambulatoire. Aujourd'hui, les actions sont soit agréées ou subventionnées (le service d'accompagnement et le service d'interprétation pour sourds), soit subventionnées comme dans le cadre des initiatives pour des projets de loisirs (Push, le Relais Signes, l'Organisation et coordination de l'aide précoce pour l'inclusion, dit Ocap). L'objectif des cinq projets d'arrêtés est donc de fixer un cadre réglementaire nouveau ou modifié à l'ensemble de ces activités, afin de les pérenniser dans le cadre d'agréments.

Le travail sur les arrêtés d'entreprises de travail adapté et sur les centres de jour et d'hébergement est lui aussi bien avancé.

Quels sont les nouveaux projets qui verront le jour dans le futur ? Quelles seront les innovations ? Plusieurs projets inscrits dans le plan pluriannuel de la Commission communautaire française avancent et devraient aboutir prochainement. Les annonces seront faites au fur et à mesure des décisions prises par le gouvernement. Nous pouvons aussi relever un renforcement significatif en 2017 du projet Sinpa porté par l'asbl SUSA-Bruxelles. Il a pour objectif principal de soutenir l'intégration des jeunes au sein d'une école spécialisée ou de les préparer à s'y intégrer.

Alors, quid d'un Jeudi de l'hémicycle sur la vie sexuelle et affective ? Le trimestre dernier, le parlement avait organisé une de ces rencontres sur les questions de vie

sociale, affective et sexuelle des personnes handicapées. Les échanges avec l'assemblée et les témoignages ont révélé une grande richesse dans les questions posées. Je suppose que ma collègue Mme Fremault reviendra sur ce point prochainement.

Pour ne pas éluder les questions qui restent peut-être en suspens, je voudrais préciser que l'accord de gouvernement est l'accord de gouvernement, et qu'il doit évoluer, à la lumière de ce que nous avons connu, en matière de transparence, de meilleure gouvernance, d'objectivité, d'appels à projets... Ce ne sera pas toujours simple à mettre en place, mais nous souhaitons un maximum d'objectivité pour soutenir le travail associatif dans toutes les compétences que nous gérons.

J'espère qu'après vous avoir exprimé tout ce que mes collègues et moi-même sommes prêts à réaliser tout au long de cette année, nous pourrions compter sur le soutien de la majorité, mais aussi de l'opposition, sur des projets qui touchent l'ensemble des Bruxellois francophones. Nous espérons en tout cas pouvoir compter sur vous.

Enfin, le débat sur le télétravail est sur la table, puisque le conseil de direction est maintenant en train de mettre en place ces principes. Il faudra bien entendu, s'il est considéré ou distingué pour certaines fonctions, pouvoir équiper convenablement les agents qui en bénéficieraient. Ce sera, bien sûr, l'objet de la discussion budgétaire que nous aurons dans quelques semaines.

J'espère ne pas avoir frustré trop de collègues en ne répondant pas à leurs questions précises, mais je suis sûr qu'ils y reviendront dans les jours et semaines à venir, et que nous aurons bientôt de riches débats budgétaires. Ce sera aussi l'occasion de repenser ce que nous allons poursuivre comme politiques pour les Bruxellois francophones.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Nous allons avoir du pain sur la planche dans les mois qui viennent. La seule question des appels à projets met d'ailleurs en lumière les enjeux conjoints de transparence et d'efficacité. Cela nous pousse à revoir un certain nombre d'approches.

Je note encore une fois l'ouverture gouvernementale. J'espère que votre volonté de faire de la politique autrement ne se contentera pas d'autres partenaires. Nous avons compris votre ouverture plus particulière à Ecolo, mais nous espérons qu'elle sera réelle et partagée.

(Remarques)

Nous aurons évidemment à cœur de vérifier votre sincérité. Pour le reste, nous nous retrouverons sous peu pour les discussions budgétaires, qui mettront plus particulièrement en lumière les avancées, mais aussi les déficiences auxquelles il faudra apporter réponse dans les politiques de la Commission communautaire française.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 18h33.

Membres du Parlement présents à la séance :
Mohamed Azzouzi, Eric Bott, Jacques Brotchi, Michèle Carthé, Benoît Cerexhe, Ridouane Chahid, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Alain Courtois, Emmanuel De Bock, Julie de Grootte, Armand De Decker, Céline Delforge, Serge de Patoul, Caroline Désir, Alain Destexhe, Bea Diallo, Christos Doukeridis, André du Bus de Warnaffe, Anne-Charlotte d'Ursel, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Hamza Fassi-Fihri, Zoé Genot, Claire Geraets, Amet Gjanaj, Youssef Handichi, Evelyne Huytebroeck, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Abdallah Kanfaoui, Pierre Kompany, Marion Lemesre, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Alain Maron, Joëlle Milquet, Catherine Moureaux, Mahinur Ozdemir, Caroline Persoons, Charles Picqué, Arnaud Pinxteren, Magali Plovie, Jacqueline Rousseaux, Fatoumata Sidibé, Simone Susskind, Barbara Trachte, Julien Uyttendaele, Gaëtan Van Goidsenhoven, Michaël Verbauwhede, Michaël Vossaert et Kenza Yacoubi.

Membres du Gouvernement présents à la séance :
Fadila Laanan, Didier Gosuin et Céline Fremault.

**LISTE DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET DU COMITÉ D'AVIS
POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES**

**COMMISSION DU BUDGET, DE L'ADMINISTRATION,
DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DES COMPÉTENCES RÉSIDUAIRES**

Membres effectifs :

PS : M. Ridouane Chahid, Mme Caroline Désir, Mme Véronique Jamouille, Mme Catherine Moureaux, M. Svekiet Temiz
MR : M. Olivier de Clippele, M. Boris Dilliès, M. Gaëtan Van Goidsenhoven
DéFI : M. Michel Colson, M. Emmanuel De Bock
cdH : Mme Julie de Grootte
Ecolo : M. Alain Maron

Membres suppléants :

PS : Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmery, M. Amet Gjanaj, M. Marc-Jean Ghysseles, M. Hasan Koyuncu,
Mme Simone Susskind
MR : Mme Françoise Bertieaux, M. Alain Courtois, Mme Marion Lemesre, Mme Jacqueline Rousseaux
DéFI : M. Serge de Patoul, M. Marc Loewenstein, M. Michel Vossaert
cdH : M. Benoît Cerexhe, M. Hamza Fassi-Fihri
Ecolo : M. Christos Doukeridis, Mme Isabelle Durant

**COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION,
DE LA CULTURE, DU TOURISME, DU SPORT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

Membres effectifs :

PS : M. Mohamed Azzouzi, M. Ahmed El Ktibi, Mme Isabelle Emmery, Mme Véronique Jamouille, M. Julien Uyttendaele
MR : M. Alain Courtois, Mme Corinne De Permentier, Mme Jacqueline Rousseaux
DéFI : M. Eric Bott, M. Serge de Patoul
cdH : M. Hamza Fassi-Fihri
Ecolo : M. Christos Doukeridis

Membres suppléants :

PS : M. Bea Diallo, Mme Nadia El Yousfi, M. Marc-Jean Ghysseles, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu,
Mme Simone Susskind
MR : M. Jacques Brotchi, M. Olivier de Clippele, M. Armand De Decker, M. Boris Dilliès
DéFI : M. Michel Colson, Mme Joëlle Maison, Mme Fatoumata Sidibé
cdH : Mme Julie de Grootte, M. Bertin Mampaka Mankamba
Ecolo : Mme Isabelle Durant, M. Alain Maron

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Membres effectifs :

PS : Mme Michèle Carthé, M. Ahmed El Ktibi, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, Mme Simone Susskind
MR : M. Boris Dilliès, Mme Dominique Dufourny, M. Gaëtan Van Goidsenhoven
DéFI : M. Fabian Maingain, Mme Fatoumata Sidibé
cdH : M. Pierre Kompany
Ecolo : Mme Magali Plovie

Membres suppléants :

PS : M. Ridouane Chahid, M. Bea Diallo, Mme Véronique Jamouille, M. Hasan Koyuncu, M. Zahoor Ellahi Manzoor,
M. Julien Uyttendaele
MR : M. Alain Destexhe, M. Willem Draps, M. Abdallah Kanfaoui, Mme Viviane Teitelbaum
DéFI : M. Michel Colson, Mme Martine Payfa, Mme Caroline Persoons
cdH : M. André du Bus de Warnaffe, M. Bertin Mampaka Mankamba
Ecolo : Mme Zoé Genot, M. Alain Maron

COMMISSION DE LA SANTÉ

Membres effectifs :

PS : M. Bea Diallo, Mme Isabelle Emmery, M. Amet Gjanaj, M. Hasan Koyuncu, M. Zahoor Ellahi Manzoor
MR : M. Jacques Brotchi, M. Alain Destexhe, M. Abdallah Kanfaoui
DéFI : Mme Martine Payfa, M. Michaël Vossaert
cdH : M. André du Bus de Warnaffe
Ecolo : Mme Magali Plovie

Membres suppléants :

PS : M. Ridouane Chahid, Mme Nadia El Yousfi, M. Marc-Jean Ghysseles, Mme Catherine Moureaux,
M. Mohamed Ouriaghli, M. Emin Ozkara
MR : Mme Françoise Bertieaux, Mme Corinne De Permentier, Mme Anne Charlotte d'Ursel, M. Gaëtan Van Goidsenhoven
DéFI : M. Michel Colson, M. Fabian Maingain, Mme Fatoumata Sidibé
cdH : M. Ahmed El Khannouss, M. Pierre Kompany
Ecolo : Mme Zoé Genot, M. Alain Maron

COMMISSION SPÉCIALE DU BUDGET ET DU COMPTE DU PARLEMENT

Membres :

PS : M. Ridouane Chahid, Mme Caroline Désir, Mme Catherine Moureaux
MR : M. Boris Dilliès, M. Olivier de Clippele
DéFI : M. Michel Colson, M. Marc Loewenstein
cdH : M. Hamza Fassi-Fihri
Ecolo : M. Alain Maron

COMMISSION DE COOPÉRATION AVEC D'AUTRES PARLEMENTS

La commission de Coopération avec d'autres parlements est composée des membres du Bureau élargi.

Présidente : Mme Julie de Groote

Vice-présidents : Mme Michèle Carthé, M. Alain Courtois, M. Serge de Patoul

Membres :

PS : Mme Michèle Carthé, M. Jamal Ikazban, Mme Catherine Moureaux
MR : M. Alain Courtois, M. Vincent De Wolf, M. Gaëtan Van Goidsenhoven
DéFI : M. Michel Colson, M. Serge de Patoul
cdH : Mme Julie de Groote, M. Hamza Fassi-Fihri
Ecolo : M. Alain Maron

COMMISSION SPÉCIALE DU RÈGLEMENT

La commission spéciale du Règlement est composée des membres du Bureau élargi.

Présidente : Mme Julie de Groote,

Vice-présidents : Mme Michèle Carthé, M. Alain Courtois, M. Serge de Patoul

Membres :

PS : Mme Michèle Carthé, M. Jamal Ikazban, Mme Catherine Moureaux
MR : M. Alain Courtois, M. Vincent De Wolf, M. Gaëtan Van Goidsenhoven
DéFI : M. Michel Colson, M. Serge de Patoul
cdH : Mme Julie de Groote, M. Hamza Fassi-Fihri
Ecolo : M. Alain Maron

COMMISSION DE CONTRÔLE

La commission de Contrôle est composée des membres du Bureau élargi.

Présidente : Mme Julie de Groote

Vice-présidents : Mme Michèle Carthé, M. Alain Courtois, M. Serge de Patoul

Membres :

PS : Mme Michèle Carthé, M. Jamal Ikazban, Mme Catherine Moureaux
MR : M. Alain Courtois, M. Vincent De Wolf, M. Gaëtan Van Goidsenhoven
DéFI : M. Michel Colson, M. Serge de Patoul
cdH : Mme Julie de Groote, M. Hamza Fassi-Fihri
Ecolo : M. Alain Maron

COMITÉ D'AVIS POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Membres :

PS : M. Bea Diallo, Mme Nadia El Yousfi, Mme Simone Susskind
MR : M. Abdallah Kanfaoui, Mme Viviane Teitelbaum
DéFI : M. Eric Bott, Mme Fatoumata Sidibé
cdH : M. Pierre Kompany
Ecolo : M. Christos Doukeridis

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

Commission de la Santé

Mardi 4 juillet 2017

Présentation du Plan stratégique de promotion de la santé 2018/2022 du Gouvernement francophone bruxellois

Membres présents : M. André du Bus de Warnaffe, Mme Zoé Genot, M. Amet Gjanaj, M. Abdallah Kanfaoui, M. Hasan Koyuncu, M. Fabian Maingain (supplée Mme Barbara d'Ursel de Lobkowicz, excusée), M. Zahoor Ellahi Manzoor, Mme Martine Payfa (présidente) et M. Gaëtan Van Goidsenhoven (supplée M. Alain Destexhe).

Membres absents : M. Jacques Brotchi (excusé), M. Bea Diallo et Mme Isabelle Emmery (excusée).

Étaient également présentes à la réunion : Mme Magali Plovie (députée), Mme Cécile Jodogne (ministre) et Mme Mira Goldwicht (service de la Santé de la Commission communautaire française).

Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Mardi 11 juillet 2017

Présentation des politiques genrées menées par le Gouvernement francophone bruxellois. Exposés de la ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, de l'Action sociale, de la Famille et des Relations internationales, Madame Céline Fremault et du ministre en charge de la Formation professionnelle, Monsieur Didier Gosuin.

Membres présents : M. Eric Bott, M. Bea Diallo (président), M. Christos Doulkeridis, Mme Nadia El Yousfi, M. Pierre Kompany, Mme Fatoumata Sidibé et Mme Viviane Teitelbaum.

Membres absents : M. Abdallah Kanfaoui et Mme Simone Susskind.

Étaient également présents à la réunion : M. Fabian Maingain (député), Mme Céline Fremault et M. Didier Gosuin (ministres).

ARRETES DE REALLOCATION

2017/833 modifiant le budget pour l'année 2017 par transfert de crédits entre allocations de base du programme de la division 21 relative à l'administration

2017/942 modifiant le budget pour l'année 2017 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 003 de la mission 29 du budget général des dépenses de CCF pour l'année budgétaire 2017

2017/1050 modifiant le budget pour l'année 2017 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 0 de la mission 10 du budget général des dépenses de CCF pour l'année budgétaire 2017

2017/1051 modifiant le budget pour l'année 2017 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 0 de la mission 21 du budget général des dépenses de CCF pour l'année budgétaire 2017

2017/1069 modifiant le budget pour l'année 2017 par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 11

2017/1071 modifiant le budget initial 2017 du service à gestion séparée mettant en œuvre la politique d'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées par transfert de crédits entre articles budgétaires

2017/1072 modifiant le budget de la CCF pour l'année 2017 par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 11

2017/1073 modifiant le budget de la CCF pour l'année 2017 par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 11
Le budget de la CCF pour l'année 2017 par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 11

2017/1137 modifiant le budget pour l'année 2017 par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 11

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 6 juillet 2017 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 43 du décret de la Communauté française du 25 juin 2015 modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur, introduit par l'ASBL « Fédération des Étudiant(e)s francophones » (85/2017) ;
- l'arrêt du 6 juillet 2017 par lequel la Cour dit pour droit que :
 1. les articles 32, 3°, et 37, § 1er, de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, interprétés comme faisant obstacle au droit d'un travailleur employé par une autorité publique à être entendu préalablement à son licenciement pour des motifs liés à sa personne ou à son comportement, violent les articles 10 et 11 de la Constitution ;
 2. les mêmes dispositions, interprétées comme ne faisant pas obstacle au droit d'un travailleur employé par une autorité publique à être entendu préalablement à son licenciement pour des motifs liés à sa personne ou à son comportement, ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution (86/2017) ;
- l'arrêt du 6 juillet 2017 par lequel la Cour dit pour droit que :
 1. interprété en ce sens que l'Ordre des barreaux francophones et germanophone ne peut exercer une action devant les juridictions judiciaires ayant pour objet la défense de l'intérêt collectif des justiciables quand il invoque notamment une violation des libertés fondamentales reconnues par la Constitution et les traités internationaux liant la Belgique, l'article 495 du Code judiciaire viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;
 2. interprété en ce sens que l'Ordre des barreaux francophones et germanophone peut exercer une action devant les juridictions judiciaires qui a pour objet la défense de l'intérêt collectif des justiciables en tant que sujets de décisions judiciaires touchant les libertés fondamentales reconnues par la Constitution et les traités internationaux liant la Belgique et pour laquelle il invoque une violation de celles-ci, l'article 495 du Code judiciaire ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (87/2017) ;
- l'arrêt du 6 juillet 2017 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 19bis-13, § 3, de la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (88/2017) ;
- l'arrêt du 6 juillet 2017 par lequel la Cour dit pour droit que la question préjudicielle relative à l'article 462 du Code pénal, posée par un juge d'instruction du Tribunal de première instance francophone de Bruxelles n'appelle pas de réponse (89/2017) ;
- l'arrêt du 6 juillet 2017 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 10, § 3, de la loi du 20 juillet 1971 instituant des prestations familiales garanties viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il soumet le bénéfice de l'allocation forfaitaire spéciale à la condition que la personne visée ait déjà bénéficié des prestations familiales garanties en faveur de l'enfant au cours de la période ayant immédiatement précédé le placement de celui-ci dans une institution (90/2017) ;
- l'arrêt du 6 juillet 2017 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 12 du Code pénal, tel qu'il a été rétabli par l'article 19 de la loi du 15 mai 2006 « modifiant la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse, le Code d'instruction criminelle, le Code pénal, le Code civil, la nouvelle loi communale et la loi du 24 avril 2003 réformant l'adoption », ne viole pas les articles 10, 11 et 12 de la Constitution (91/2017) ;
- l'arrêt du 13 juillet 2017 par lequel la Cour dit pour droit que :
 1. interprété en ce sens qu'il empêche l'application d'une cotisation distincte dans tous les cas où le bénéficiaire a été identifié de manière univoque dans le délai de deux ans et six mois, même lorsque l'administration fiscale n'a pas pu procéder à l'imposition dans le chef du bénéficiaire dans le délai prescrit, l'article 219 du Code des impôts sur les revenus 1992 viole les articles 10, 11 et 172 de la Constitution ;
 2. interprété en ce sens qu'il n'empêche pas l'application d'une cotisation distincte dans le cas où le bénéficiaire a été identifié dans le délai de deux ans et six mois mais que l'administration fiscale n'a pas pu procéder à l'imposition dans le chef du bénéficiaire dans le délai prescrit, l'article 219 du Code des impôts sur les revenus 1992 ne viole pas les articles 10, 11 et 172 de la Constitution (92/2017) ;
- l'arrêt du 13 juillet 2017 par lequel la Cour dit pour droit que :
 1. l'article 134, § 2, de la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il est uniquement applicable aux personnes qui fournissent des services payants via des réseaux de communications électroniques ;
 2. les effets de cette disposition sont maintenus jusqu'à ce que le législateur adopte de



- nouvelles dispositions et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2018 (93/2017) ;
- l'arrêt du 13 juillet 2017 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 21, § 3, alinéa 3, dernière phrase, de la loi du 13 juin 1966 relative à la pension de retraite et de survie des ouvriers, des employés, des marins naviguant sous pavillon belge, des ouvriers mineurs et des assurés libres, tel qu'il était applicable avant sa modification par l'article 60 de la loi du 27 décembre 2005 portant des dispositions diverses, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (94/2017) ;
 - l'arrêt du 13 juillet 2017 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 343, § 1er, b), du Code civil, lu en combinaison avec les articles 162 et 164 du même Code, viole les articles 10, 11 et 22bis de la Constitution en ce qu'il n'autorise pas l'adoption simple des enfants d'un des partenaires cohabitants de fait par l'autre partenaire cohabitant lorsqu'il existe entre eux un empêchement à mariage dont le Roi ne peut dispenser (95/2017) ;
 - l'arrêt du 19 juillet 2017 par lequel la Cour dit pour droit que :
 1. l'article 35, § 2, alinéa 1er, 1°, du décret fiscal de la Région wallonne du 22 mars 2007 « favorisant la prévention et la valorisation des déchets en Région wallonne et portant modification du décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales directes », interprété en ce sens que la taxe relative à la détention de déchets peut être mise à charge du propriétaire d'un terrain sur lequel les déchets en cause ont été abandonnés par un tiers identifié, qui aurait dû être taxé en application des articles 39 et 40 du même décret mais qui ne l'a pas été, viole les articles 170 et 172 de la Constitution ;

interprétée en ce sens que la taxe relative à la détention de déchets ne peut pas être mise à charge du propriétaire d'un terrain sur lequel les déchets en cause ont été abandonnés par un tiers identifié, même s'il n'a pas été taxé par l'administration en application des articles 39 et 40 du même décret, alors qu'il aurait dû l'être, la même disposition ne viole pas les articles 10, 11, 170 et 172 de la Constitution
 2. les articles 35 et 38 du même décret ne violent pas les articles 10, 11 et 172 de la Constitution, combinés avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme (96/2017) ;
 - l'arrêt du 19 juillet 2017 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 139 à 141 et 149 de la loi du 26 décembre 2015 relative aux mesures concernant le renforcement de la création d'emplois et du pouvoir d'achat, introduit par Alain Martin (97/2017) ;
 - l'arrêt du 19 juillet 2017 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 1792 et 2270 du Code civil ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution (98/2017) ;
 - l'arrêt du 19 juillet 2017 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 2bis de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juillet 1992 relative au précompte immobilier, inséré par l'article 3 de l'ordonnance du 13 avril 1995, ne viole pas les articles 10, 11, 23, alinéa 3, 3°, et 172 de la Constitution (99/2017) ;
 - l'arrêt du 19 juillet 2017 par lequel la Cour rejette la demande de suspension des articles 9, 18 et 27 du décret de la Communauté flamande du 23 décembre 2016 portant modification de diverses dispositions du décret du 27 mars 2009 relatif à la radiodiffusion et à la télévision, en ce qui concerne les organismes de radiodiffusion sonore, introduite par l'ASBL « Radio Activity » et autres (100/2017) ;
 - l'arrêt du 26 juillet 2017 par lequel la Cour annule l'article 114/1, alinéa 1er, 3° et 4°, de la loi du 23 juillet 1926 relative à la SNCB et au personnel des Chemins de fer belges, tel qu'il a été inséré par l'article 12 de la loi du 3 août 2016 portant des dispositions diverses en matière ferroviaire (101/2017) ;
 - l'arrêt du 26 juillet 2017 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 25, § 2, b), de la loi du 17 mai 2006 « relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine », lu en combinaison avec les articles 25, 56, alinéa 2, et 80 du Code pénal et 2 de la loi du 4 octobre 1867 sur les circonstances atténuantes, viole les articles 10 et 11 de la Constitution, en ce qu'il a pour effet qu'une personne qui se trouve en état de récidive légale au sens de l'article 56, alinéa 2, du Code pénal et qui est condamnée par le tribunal correctionnel du chef d'un crime punissable de la peine de la réclusion de quinze à vingt ans qui a été correctionnalisé, ne peut prétendre à une libération conditionnelle qu'après avoir subi les deux tiers de sa peine, alors qu'une personne qui a été renvoyée devant la cour d'assises du chef du même crime commis dans la même circonstance et qui est condamnée à une peine criminelle peut déjà prétendre à une libération conditionnelle après avoir subi un tiers de sa peine (102/2017) ;
 - l'arrêt du 1er septembre 2017 par lequel la Cour
 1. suspend l'article 13 du décret de la Communauté française du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires, mais uniquement en ce qu'il empêche les étudiants inscrits aux études de premier cycle en sciences médicales et dentaires avant l'entrée en vigueur de ce décret, qui ont suivi un programme allégé et qui ont réussi les cours prévus par leur convention d'allègement, de terminer l'acquisition des 60 premiers crédits du programme d'études de premier cycle avant de réussir l'examen d'entrée et d'accès ;
 2. rejette la demande de suspension pour le surplus (103/2017) ;
 - le recours en annulation et la demande de suspension des articles 1er à 10 et 13 à 18 du décret de la Communauté française du 29 mars

- 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires, introduits par Sarah Oudaha et autres ;
- la question préjudicielle concernant l'article 1er des lois relatives au personnel d'Afrique, coordonnées par arrêté royal du 21 mai 1964, posée par la Cour d'appel de Mons ;
 - le recours en annulation de l'article 3 de la loi du 27 janvier 2017 modifiant la loi du 22 mars 2001 instituant la garantie de revenus aux personnes âgées, introduit par l'ASBL « Ligue des Droits de l'Homme » ;
 - le recours en annulation de l'article 20 du décret de la Région wallonne du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution de gaz et d'électricité, introduit par l'ASBL « Fédération Belge des Entreprises Electriques et Gazières » et autres ;
 - le recours en annulation totale ou partielle de la loi du 25 décembre 2016 relative au traitement des données des passagers, introduit par l'ASBL « Ligue des Droits de l'Homme » ;
 - le recours en annulation de l'article 12 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 décembre 2016 relative à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique, introduit par la société de droit irlandais « Airbnb Ireland UC, Private Unlimited Company » ;
 - le recours en annulation de l'article 81 de la loi du 25 décembre 2016 modifiant le statut juridique des détenus et la surveillance des prisons et portant des dispositions diverses en matière de justice, introduit par l'« Orde van Vlaamse balies » et Dominique Matthys ;
 - la question préjudicielle relative à l'article 219 du Code des impôts sur les revenus 1992, posée par la Cour d'appel de Gand ;
 - la question préjudicielle concernant l'article 4, § 3, de la loi du 19 mars 2017 instituant un fonds budgétaire relatif à l'aide juridique de deuxième ligne, posée par le Tribunal correctionnel de Liège, division Liège ;
 - la question préjudicielle concernant l'article 26 de la loi du 22 décembre 1986 relative aux intercommunales, posée par le Tribunal de première instance de Namur, division Namur ;
 - le recours en annulation des articles 34 et 35 du décret flamand du 23 décembre 2016 portant des dispositions fiscales diverses et des dispositions relatives au recouvrement de créances non-fiscales (modification des articles 2.7.1.0.6 et 2.7.3.2.8 du Code flamand de la Fiscalité du 13 décembre 2013), introduit par l'association professionnelle « Assuralia » ;
 - les questions préjudicielles relatives aux articles 46*bis* et 46*quater* du Code d'instruction criminelle et à l'article 32 du titre préliminaire du Code de procédure pénale, posées par le Tribunal de première instance de Louvain ;
 - le recours en annulation des articles 2 et 7 de la loi du 25 décembre 2016 « portant des modifications
- diverses au Code d'instruction criminelle et au Code pénal, en vue d'améliorer les méthodes particulières de recherche et certaines mesures d'enquête concernant Internet, les communications électroniques et les télécommunications et créant une banque de données des empreintes vocales », introduit par l'ASBL « Ligue des Droits de l'Homme » et l'ASBL « Liga voor Mensenrechten » ;
- les questions préjudicielles relative aux articles II.285, alinéa 2, et I.3, 69°, y compris les *litterae* c et g, du Code flamand de l'enseignement supérieur, coordonné par arrêté du Gouvernement flamand du 11 octobre 2013 portant codification des dispositions décrétales relatives à l'enseignement supérieur, posées par le Conseil d'Etat ;
 - les questions préjudicielles concernant l'article 19*bis*-11, § 2, de la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicule automoteurs, et l'article 25 de la loi du 31 mai 2017 insérant un article 33*bis* dans la loi du 21 novembre 1989 précitée, posées par le Tribunal de police de Liège, division Liège ;
 - les recours en annulation du décret flamand du 2 décembre 2016 modifiant le décret du 5 juillet 2002 réglant la dotation et la répartition du Fonds flamand des Communes et abrogeant le décret du 13 décembre 2002 réglant le fonctionnement et la répartition du « Vlaams Stedenfonds » (Fonds flamand des Villes), introduits par la ville de Grammont et autres et par la ville de Vilvorde ;
 - la question préjudicielle relative à l'article 14, § 2, de la loi du 29 juin 1964 concernant la suspension, le sursis et la probation, posée par la Cour de cassation ;
 - le recours en annulation de la loi du 19 mars 2017 modifiant la législation en vue de l'instauration d'un statut pour les accueillants familiaux, ou, à titre subsidiaire, le recours en annulation des articles 8, 9 (partiellement) et 10 (totalement) de la même loi, introduit par Radouane Majid et autres ;
 - le recours en annulation des articles 6, 7 et 17 à 21 du décret de la Communauté flamande du 3 février 2017 relatif à la réintégration de l'« Universitair Ziekenhuis Gent » dans l'« Universiteit Gent » et de l'article 32 du décret spécial de la Communauté flamande du 3 février 2017 modifiant diverses dispositions du décret spécial du 26 juin 1991 relatif à l'« Universiteit Gent » et à l'« Universitair Centrum Antwerpen », introduit par le Conseil médical de l'« Universitair Ziekenhuis Gent » et autres ;
 - le recours en annulation de l'article 4 de la loi du 18 décembre 2016 insérant une condition générale de séjour dans la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, introduit par l'ASBL « Association pour le droit des Etrangers » et autres.